



# Convention Cadre du Contrat de Ville d'Agde 2015-2020



# SOMMAIRE

I.	Introduction.....	Page 3
II.	Le territoire prioritaire.....	Page 5
	1) Cartographie du nouveau périmètre.....	Page 6
	2) Diagnostic synthétique.....	Page 8
III.	La Gouvernance, le pilotage et la mise en œuvre.....	Page 12
IV.	Les approches transversales.....	Page 19
V.	La stratégie d'intervention sur le territoire prioritaire.....	Page 22
VI.	Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prévisionnels.....	Page 27
VII.	L'écriture du Contrat de Ville.....	Page 45
VIII.	Les crédits mobilisables.....	Page 45
IX.	Le calendrier.....	Page 46
X.	Le cadre d'intervention des signataires dans le Contrat de Ville.....	Page 47
XI.	Le suivi et l'évaluation du Contrat.....	Page 59
XII.	Les signataires de la Convention Cadre.....	Page 60
XIII.	Annexe : Diagnostic du Cabinet COMPAS.....	Page 62

# I. INTRODUCTION

## Cadre Juridique :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine définit le nouveau cadre contractuel dans lequel s'inscrivent les Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015 / 2020.

- Circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération
- Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des Contrats de Ville

*Les 2 circulaires rappellent en outre les principes suivants :*

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économique
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un seul quartier prioritaire a été défini par le Commissariat général à l'égalité des territoires :

- Le Centre Ancien d'Agde qui comptabilise 3490 habitants

Le futur contrat de ville devra :

- *Se structurer autour de trois piliers :*
  - 1 pilier cohésion sociale
  - 1 pilier Cadre de Vie / Renouvellement Urbain
  - 1 pilier Développement Economique / emploi
- *Intégrer 4 approches transversales :*
  - L'égalité Femme / homme
  - La jeunesse
  - La lutte contre les discriminations
  - Les valeurs républicaines et la citoyenneté

La présente convention cadre présente les éléments structurants suivants :

- La cartographie du territoire prioritaire comparé à l'ancien territoire CUCS
- Une synthèse du diagnostic du territoire réalisé par le cabinet COMPAS, abondé par les partenaires du Contrat de Ville
- La gouvernance et le processus d'élaboration du Contrat
- La stratégie d'intervention sur le territoire
- Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels prévisionnels
- Les crédits mobilisables
- L'engagement des partenaires
- Les signataires de la Convention Cadre
- Le suivi et l'évaluation du Contrat
- Le calendrier

La présente convention cadre est élaborée par tous les partenaires du futur contrat de ville : l'Etat, la CAHM, la Ville d'Agde, La Région Languedoc Roussillon, le Conseil Départemental de l'Hérault, La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, la DDCS, la DDTM, le Parquet de Béziers, L'ARS,, la DIRECCTE, la DRAC, l'Education Nationale, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCI de Béziers St Pons, les Bailleurs Sociaux, le Conseil Citoyen, la Chambre de Métiers de Béziers.

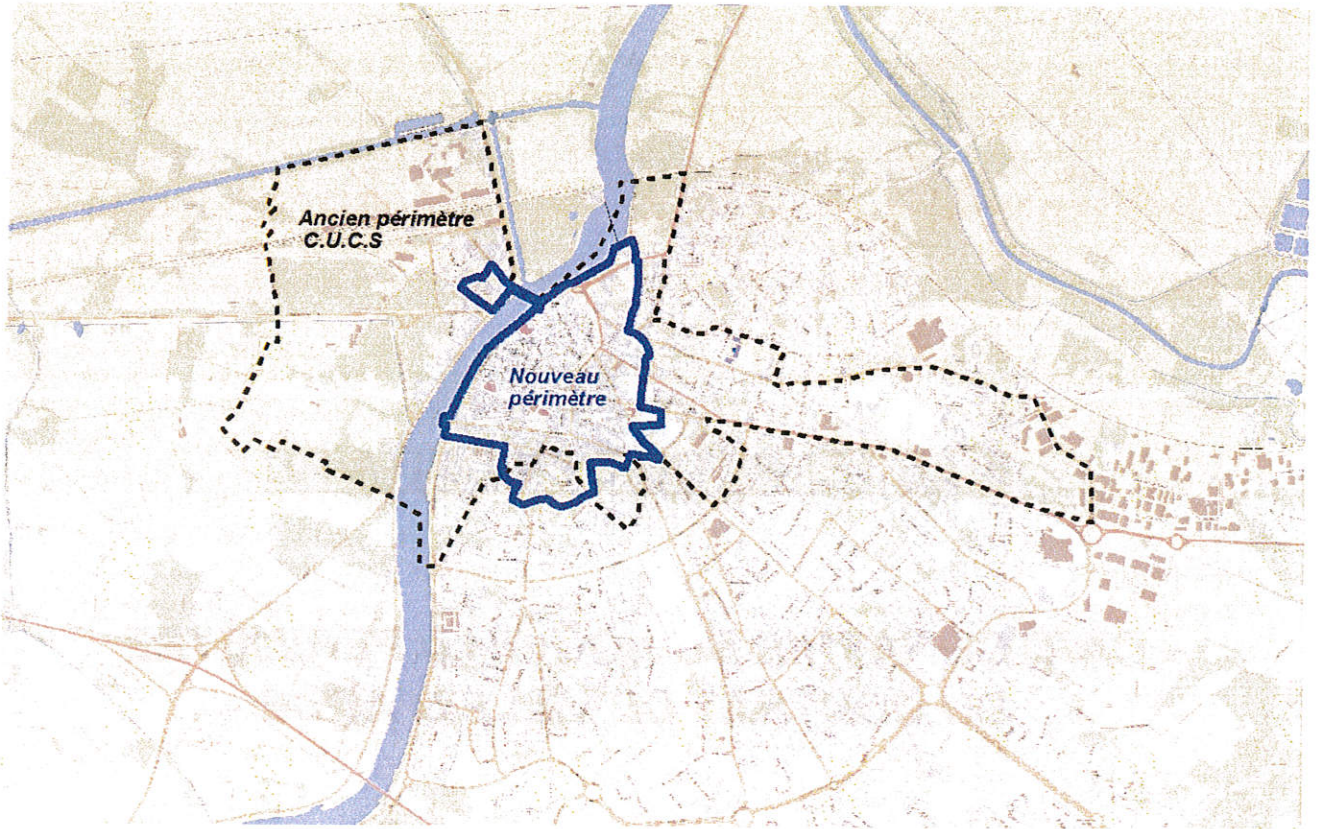
La présente convention cadre est signée par le Préfet de la région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, le Président de la CAHM, Maire d'Agde, le Président de la Région Languedoc Roussillon, le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, la Directrice Générale par intérim de l'ARS Languedoc Roussillon, le Procureur de la République près le TGI de Béziers, le Président de OPH Sète, le Président de Hérault Habitat, le Président de la CCI de Béziers, le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, le Directeur de la CAF de l'Hérault, le Recteur de l'Académie de Montpellier, la Directrice Territoriale de Pôle Emploi, la Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, les Bailleurs Sociaux...

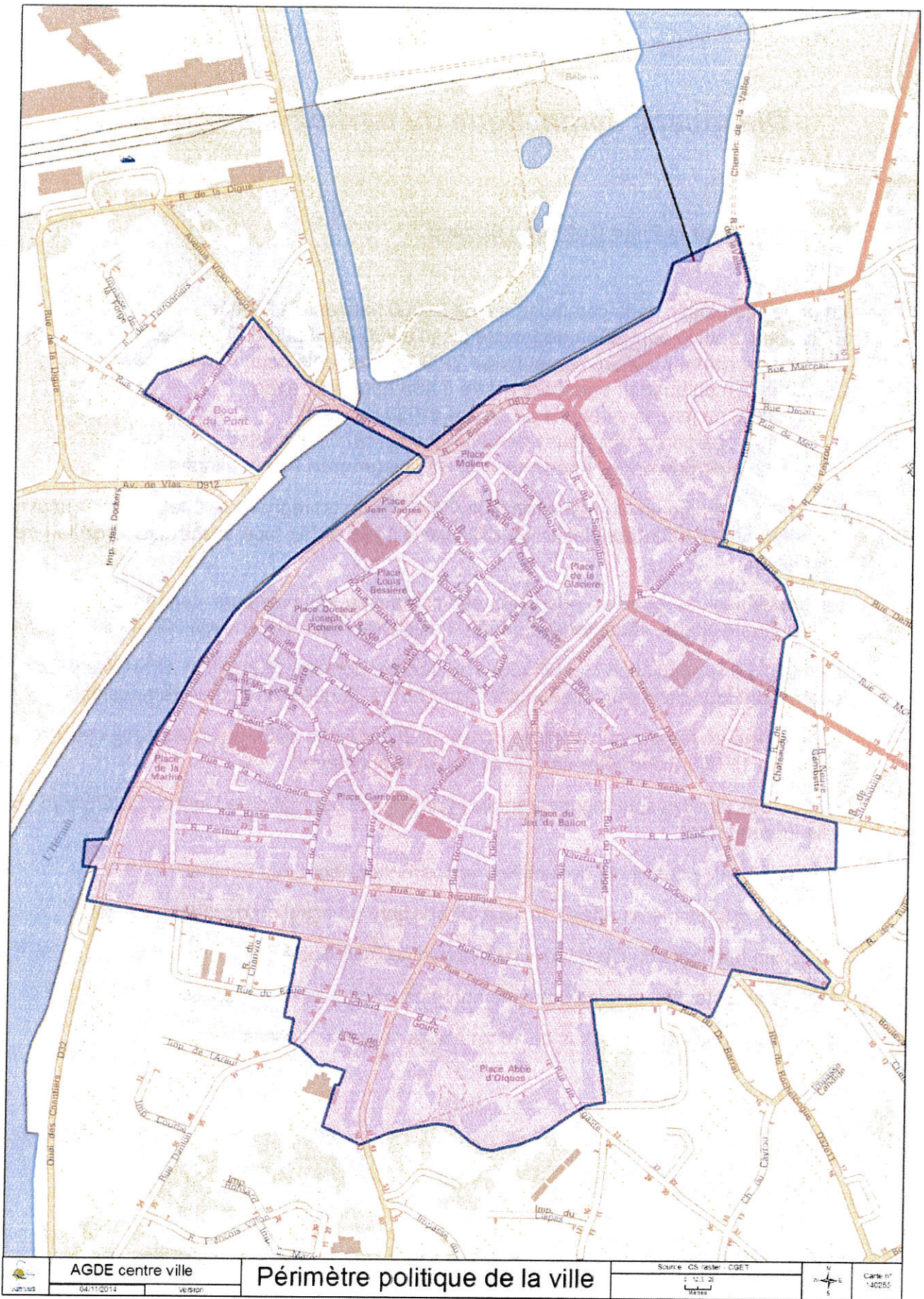
Enfin, la présente Convention Cadre du Contrat de Ville d'Agde sera abondée courant du deuxième semestre 2015 du protocole de préfiguration du NPNRU ainsi que les dossiers ATI volet urbain et ATI volet territorial, ainsi que d'un avenant opérationnel et financier

## **II. LE TERRITOIRE PRIORITAIRE**

### **1.**

#### ***CARTOGRAPHIE DU NOUVEAU PERIMETRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGDE***





## 2.

### ***Diagnostic synthétique du territoire prioritaire***

#### **Diagnostic pour le Pilier Cohésion Sociale**

- La population totale de la commune est de 25000 habitants à l'année
- En juillet et août la population augmente jusqu'à 250 000 / 300 000 habitants
- Le territoire communautaire comptabilise 72 0000 habitants pour 19 communes
- La population du quartier prioritaire est de 3 490 habitants, avec :
  - 30 % de jeunes de moins de 30 ans (1050 habitants)
  - 48 % de personnes âgées de 30 à 60 ans (1670 habitants)
  - 22 % de personnes âgées de + de 60 ans (environ 780 habitants)
- Le Cœur historique en lui-même (environ 2200 habitants) représente une poche de pauvreté, concentrant 1/3 de la population en difficulté d'Agde et fait face à une paupérisation de sa population.
- La population du quartier prioritaire est composée de plusieurs communautés, dont la communauté gitane, sédentarisée depuis 1 siècle représentant environ 300 à 350 personnes.
- L'arrivée d'une population « extérieure » au quartier dont une population étrangère s'installant et rénovant leur logement, pose encore aujourd'hui la question du « vivre ensemble »
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 8904 euros (le seuil national avait été fixé à 11 000 € pour être dans la géographie prioritaire)
- 40,2 % des familles sont monoparentales (25% sur le périmètre de l'ancien CUCS/IRIS vieille ville /pérou /gare).
- La quasi-totalité des chefs de famille monoparentales sont des femmes (97,8 %)
- 60 % des jeunes mères âgées de 18 à 24 ans sont en situation de monoparentalité
- 35 % des habitants du Cœur de Ville touchent le RSA Socle
- 1/3 des enfants de moins de 5 ans ne sont pas scolarisés en maternelle
- 40 % des jeunes âgés de plus de 16 ans ne sont plus scolarisés



## **Diagnostic pour le Pilier Cadre de Vie / renouvellement Urbain**

Le quartier prioritaire est en grande partie composé d'un habitat très ancien (centre historique : parcellaire médiéval du 14<sup>ème</sup> / 15<sup>ème</sup> siècle au 18<sup>ème</sup> siècle)

### **On dénombre :**

- Un nombre important de petits logements souvent insalubres mais à proximité des services nécessaires aux personnes les moins autonomes : familles monoparentales et personnes âgées notamment.
- Des logements dont la taille des pièces est insuffisante au vu de la composition familiale. Cela touche surtout les familles avec enfants (surpeuplement).
- 30 % des habitants du quartier prioritaire sont propriétaires de leur logement (42 % sur le quartier Mirabel, 43 % sur les Cayrets, 60 à 82 % sur le reste de la Commune.
- Les propriétaires occupants, malgré les aides n'arrivent pas à rénover leur logement compte tenu de leur faible niveau de revenus ce qui constitue un frein à la rénovation globale du quartier
- Le quartier a tendance à se « ghettoïser »

### **On constate :**

- Un manque d'investisseurs par manque d'attractivité
- L'offre de logement est essentiellement une offre privée, qui fait souvent office d'Habitat Social et très social de fait
- Le territoire prioritaire est en déficit d'équipements structurants pouvant répondre aux enjeux du nouveau Contrat de Ville pour l'ensemble des habitants quel que soit leur âge : équipements médico-sociaux, culturels, sportifs, éducatifs, de lieux dédiés aux apprentissages, à l'aide à la parentalité, à la formation, à l'emploi...

## **Diagnostic pour le Pilier Développement Economique / Emploi / Formation**

- Le taux de chômage sur la zone d'emploi Agathois/Piscénois est de 18 % (INSEE 2014). Il est de 50% pour les femmes sur le territoire prioritaire, de 42,1 % pour les hommes et de 45% pour les jeunes 18/30 ans.
- 34,7 % des habitants n'ont aucun diplôme
- 40 % des jeunes de plus de 18 ans ne sont plus scolarisés, n'ont aucune formation et ont un niveau d'études maximum équivalent au BEPC

### **On constate en outre :**

- Un manque évident de créations d'emplois
- La vacance des locaux commerciaux est très importante, voire inquiétante 40 à 45 % selon les rues
- Une offre de formation limitée, bien que récemment étoffée, qui nécessite une mobilité pour accéder à une offre de formation plus diversifiée
- Des besoins importants et qui ne sont pas toujours couverts en personnel qualifié et expérimenté (dans les métiers du tourisme et de l'accueil par exemple)
- Un fort travail saisonnier qui influe sur le taux de chômage
- L'emploi repose essentiellement sur l'économie résidentielle c'est-à-dire fondée sur la production de biens et de services à destination de la population résidente ou de passage: commerce, service aux personnes, construction... (80 % des emplois de la CAHM appartiennent à cette sphère / INSEE 2012).
- Bien que cette économie résidentielle produise des emplois non délocalisables la dépendance pour ce secteur est un vecteur de précarité puisque les emplois créés sont avant tout saisonniers, plus faiblement qualifiés et plus faiblement rémunérés.

### ***Malgré tout une forte intervention sur le centre ancien depuis plus de 15 ans :***

Les principales opérations déjà réalisées et dispositifs mis en œuvre sur le territoire prioritaire sont:

- Un périmètre de restauration immobilière (PRI)
- Une convention d'aménagement avec la SEBLI pour la réhabilitation d'îlots urbains
- Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Plusieurs équipements publics majeurs réhabilités (Maison des Savoirs, Ecole de Musique, Office de Tourisme, Moulin des Evêques...)
- Un premier Contrat de Ville élaboré sur la période 2000/2006
- Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale lui a succédé pour la période 2007/2014
- Un Programme de Réussite Educative qui concerne plus de 150 familles par an instauré en 2006 (géré par la Caisse des Ecoles de la Ville)
- Un Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF en 1989 et qui a évolué en 1998 puis en 2010

- Un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité mis en place dans les écoles de la ville dont celles du centre-ville en 1996 pour les primaires, en 1999 pour les collèges.
  
- En 2007 création du concept « vacances éducatives ».
- La création d'un Centre Social au centre ancien en 2006
- L'installation de la Maison de l'Entreprise gérée par la CAHM du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et du Service Emploi Formation Intercommunal (SEFI) ainsi que de la Mission Locale
- La création d'un poste mixte de Police Municipale/ Police Nationale
- La rénovation des quais le long de l'Hérault
- La rénovation de 80% de la voirie notamment dans les rues piétonnes
- La rénovation de places publiques, des façades...

Malgré ces efforts, le cœur de ville souffre toujours d'une image négative, et toutes les interventions publiques confondues apparaissent aux yeux de l'opinion comme insuffisantes.

### III. LA GOUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LA MISE EN OEUVRE

Le système de gouvernance mis en place par la CAHM est le suivant :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage Restreint
- Mise en place d'un Comité de Pilotage Elargi
- Création d'un comité technique
- Mise en place de groupes de travail thématiques pour chacun des piliers
- Création du Conseil Citoyen

Le Comité de Pilotage Restreint		
ETAT	CAHM	VILLE D'AGDE
Co-présidé par Monsieur Nicolas LERNER Sous-Préfet de Béziers et Monsieur Gilles D'ETTORE Président de la CAHM, Maire d'Agde		
Il se réunit trois à quatre fois par an.		

#### Missions :

- Il définit les grandes orientations stratégiques de la Politique de la Ville et constitue l'organe de veille du Contrat.
- Il est garant de la mobilisation interinstitutionnelle et de l'ensemble des partenaires pour les 3 piliers du contrat.

# Le Comité de Pilotage Elargi

Etat (Sous-Préfecture, DDCS, DDTM, UT-DIRECCTE, DRAC, DSDEN, Parquet), CAHM, Ville, Conseil Régional Languedoc Roussillon, Conseil Départemental de l'Hérault, ARS, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, Bailleurs Sociaux, CCI, Chambre de Métiers, Représentants  
du  
Conseil Citoyen...  
Il se réunit une à deux fois par an

## Missions :

- Il participe aux orientations stratégiques du Contrat et en assure la bonne déclinaison
- Il définit les objectifs opérationnels et veille à la mise en place d'un plan d'actions pertinent
- Il définit le plan de financement et attribue les financements
- Il veille à l'évaluation du Contrat

# Le Comité Technique

Il associe tous les partenaires du contrat ainsi que le conseil citoyen

Il se réunit tous les deux mois en moyenne, pour valider les orientations des équipes projets.

Elles se réunissent par pilier tous les mois ou en fonction des besoins

Elles sont composées des techniciens référents de l'ensemble des partenaires du Contrat

## **Missions :**

- Il constitue l'instance de travail technique du Contrat
- Il est chargé de la mise en place du plan d'actions validé par le Comité de Pilotage élargi et le Comité de Pilotage restreint
- Il est chargé de la mise en place, du suivi et du bilan des actions
- Il prépare et lance les appels à projets

## L'Equipe Projet du Pilier Cohésion Sociale

*4 groupes de travail :*

- 1) Education / Parentalité / Jeunesse
- 2) Social / Santé
- 3) Culture / Sport / Vie Associative
- 4) Citoyenneté / prévention de la Délinquance / Sécurité (lié au CISPD)

L'Equipe Projet du Pilier Cadre de Vie et  
Renouvellement Urbain

L'Equipe Projet du Pilier Développement Economique  
Emploi / Formation

**Précision :**

La mobilisation des équipes projet par pilier est déjà engagée.

Des groupes de travail se sont constitués et ont été réunis entre décembre 2014 et juin 2015.

Ces réunions ont réunis les techniciens des services de la Ville et de la CAHM, mais également dès le mois de mai 2015, les techniciens des services de l'Etat (Sous-Préfecture, DDSCS, DDTM, DIRECCTE, DRAC, Education Nationale), du Conseil Départemental, de la Région, de la CAF, de l'ARS, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la CCI, les Bailleurs Sociaux, Pôle Emploi, les représentants du Conseil Citoyen...

Plusieurs réunions thématiques sont également prévues sur la période de septembre/octobre 2015.

(2 à 3 par piliers au minimum)



## La Co-construction avec les habitants

### La création du Conseil Citoyen

#### Cadre juridique :

- La loi de programmation pour la Ville et la cohésion Urbaine du 24 février 2014, a créé les Conseils Citoyens
- La mise en place du « Conseil Citoyen » dans le quartier prioritaire permettra de « conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en fournissant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir du besoin des habitants
- Les principes généraux qui guident l'action du Conseil Citoyen sont inscrits dans la loi (liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.
- D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein du Conseil, souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté, co-construction.

## Le Conseil Citoyen

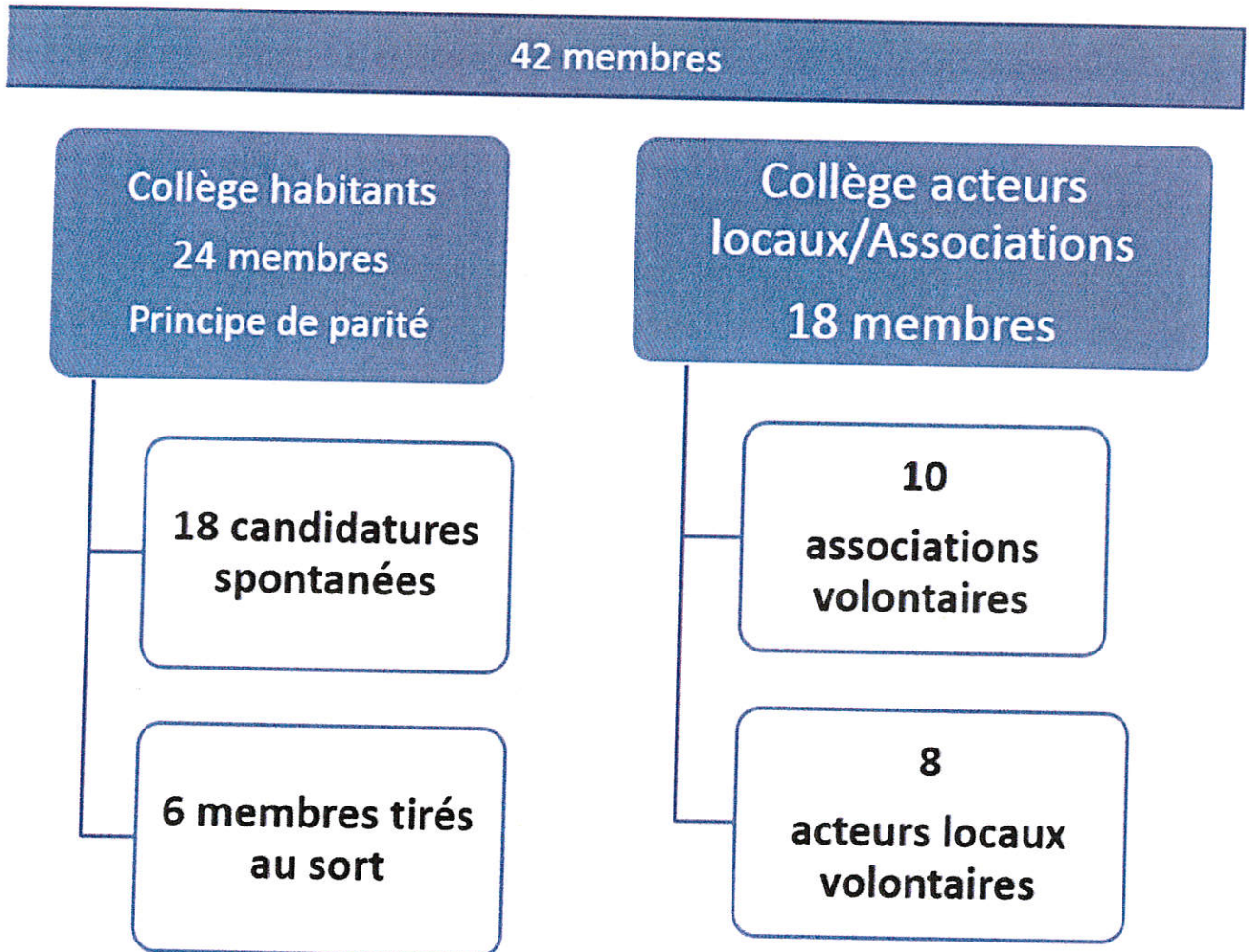
Désignation des membres du Conseil Citoyen dans les équipes projets des 3 piliers

Coordination et animation du Conseil Citoyen par l'association « Tout Simplement Ensemble » avec l'appui technique du Centre Social et d'un Cabinet extérieur

#### Missions :

- Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Créer un espace de co-construction du Contrat de Ville
- Stimuler et soutenir les initiatives citoyennes

# Composition



## FONCTIONNEMENT

- 1 Réunion par trimestre minimum
- La Participation au comité technique du Contrat de Ville
- La participation aux groupes de travail thématiques des 3 piliers du Contrat de Ville

## IV. LES APPROCHES TRANSVERSALES

Elles nécessitent une attention particulière dans chacun des trois piliers et doivent être prises en compte de façon privilégiée.

### 1) La promotion de la jeunesse

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse des quartiers doit faire l'objet d'une attention particulière. Les jeunes de moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les quartiers Politique de la Ville.

Le Contrat de Ville devra prendre en compte la transversalité de la thématique jeunesse dans ses trois piliers. Pour cela, il s'attachera à la fois à :

- Accompagner les jeunes dans leurs fragilités / difficultés : appui dans l'accès au logement autonome, soutien de politiques de santé / accès aux soins adaptées à des risques spécifiques à la population jeune (MST, suicide, addictions,...), prévention de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement renforcé vers l'emploi,...
- S'appuyer sur les jeunes comme population ressource pour l'agglomération : favoriser la mobilité, susciter leur intérêt pour la culture, le sport et les loisirs, accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité, valoriser les parcours d'excellence...

De façon plus générale, le Contrat de Ville s'attachera à intégrer les 4 axes de travail proposés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour de la question de la jeunesse :

- Le renforcement de l'information à destination de la jeunesse, pour les aider à réaliser leurs aspirations et les accompagner à devenir des membres actifs de la Société.
- La mobilité des jeunes pour lutter contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, la culture, un projet, une activité) mais également la mobilité géographique, européenne et internationale, c'est-à-dire à la mobilité des jeunes en dehors de « leur territoire » (projets permettant le décroisement de quartiers, programmes d'échanges, chantiers internationaux,...)
- L'engagement des jeunes pourra également être recherché à travers notamment le renforcement du volontariat ou du service civique. Les engagements dans les associations, dans un cadre politique, dans le sport, dans la culture ou dans des actions humanitaires et sociales, seront également valorisés.
- Enfin, dans l'animation du Contrat de Ville, la participation de la jeunesse devra être recherchée en particulier au sein des Conseils Citoyens et/ou d'enceintes spécifiques (Conseils d'enfants, d'ados, de jeunes...) afin de permettre aux jeunes d'être acteurs des décisions qui les concernent.

### 2) L'égalité homme-femme

Cela nécessite la mise en place d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat peut permettre d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

Celles-ci doivent irriguer l'ensemble des plans d'actions dans les 3 piliers du contrat, notamment :

- Actions visant à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat pour les femmes des quartiers : problèmes de mobilité, de formation (notamment maîtrise de la langue), d'accompagnement à la création d'activité... Dans ce champ, la question du développement des modes de garde adaptés aux besoins des femmes est essentielle pour faciliter leurs démarches d'insertion, notamment professionnelle.
- Actions visant à renforcer l'accès au droit des femmes et l'accompagnement des victimes de violences, que ce soit au plan administratif, psychologique, pénal ou dans les processus de décohabitation / relogement / réinsertion.
- Actions visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les quartiers, notamment auprès de la jeunesse (en particulier autour de la journée du 8 mars)
- Actions permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public et à lutter contre l'isolement
- Actions visant à favoriser l'accès des femmes à la culture, aux sports et aux loisirs, en assurant la mixité sociale de dispositifs. C'est notamment vrai dans la pratique sportive des jeunes filles, qui nécessite d'être encouragée et soutenue...

La mise en place de données sexuées et leur analyse permettra d'évaluer l'évolution des conditions d'exercice réel de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers.

### **3) La lutte contre les discriminations**

La lutte contre les discriminations est une des thématiques transversales du Contrat de Ville 2015-2020.

Les habitants des quartiers prioritaires subissent notamment des discriminations concernant leurs origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence, qui se manifestent dans l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, ou encore l'accès aux biens et aux services.

Pour prendre en compte la lutte contre les discriminations, le Contrat de Ville s'attachera à la fois à

- mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions
- Travailler sur ce thème avec les habitants du quartier et le Conseil Citoyen et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Pour cela, le Contrat de Ville pourra prévoir la conception d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD). Celui-ci regroupera des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Le PTLCD visera plusieurs critères discriminants, dont au moins celui de l'origine. Calé sur la durée du Contrat de Ville, il portera ses différentes thématiques (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et cherchera à prévenir et réduire les facteurs de risques de discriminations auprès de l'ensemble des structures concernées. D'autres actions pourront être soutenues sur des thèmes permettant d'aborder les discriminations, comme la lutte contre le racisme, contre le sexisme, ou encore l'histoire et la mémoire de l'immigration.

Un comité de suivi des luttes contre les discriminations pourra être mis en place, associant les signataires du contrat et les associations représentatives du territoire.

#### **4) Les valeurs républicaines et la citoyenneté**

- Cette autre approche transversale sera prise également en compte dans l'élaboration du Contrat de Ville d'Agde, notamment pour prévenir le basculement des personnes du quartier prioritaire dans la radicalité religieuse
- Plusieurs actions validées par le Comité de Pilotage devront répondre à l'amélioration du mieux vivre ensemble, à la cohésion sociale, au respect des valeurs républicaines, à la laïcité comme : l'engagement associatif, le service civique, les actions oeuvrant pour la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les actions favorisant la compréhension du fonctionnement des institutions de la République et favorisant la fraternité et la tolérance.

## V. La stratégie d'intervention pour le territoire prioritaire inscrite dans le Contrat de Ville

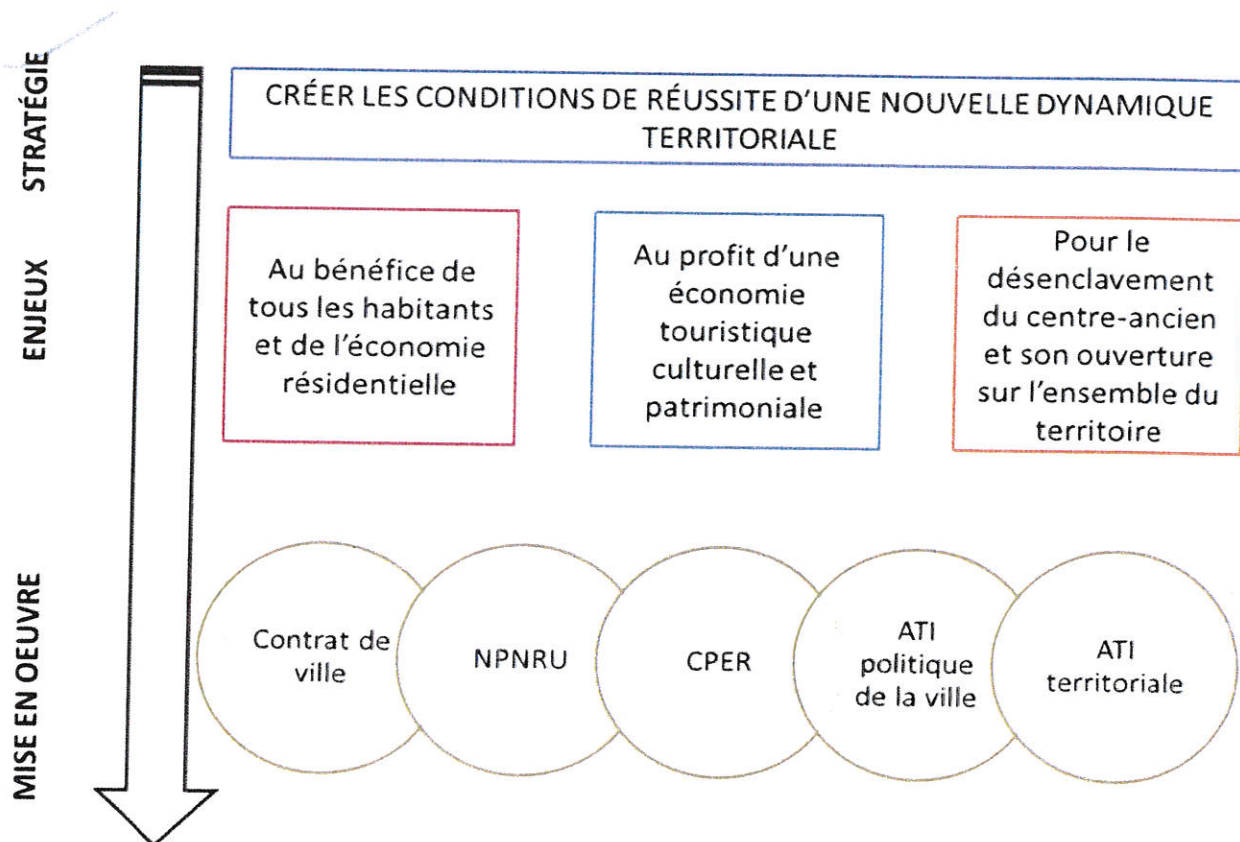
La CAHM a fait le choix de proposer un projet ambitieux, articulant Contrat de Ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et Approches Territoriales Intégrées (ATI).

- Une candidature au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :

Un Contrat de Ville avec une politique affichée d'une réhabilitation importante sur le territoire prioritaire et inscrite dans un projet global.

- Une candidature Approche Territoriale Intégrée Politique de la Ville (ATI) :

Un Contrat de Ville avec une orientation résolument européenne afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des financements publics (nationaux, régionaux, locaux et privés)



## La candidature au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine : NPNRU

(Cadre d'un projet d'intérêt Régional au titre du Renouveau Urbain)

### **Préambule :**

- La CAHM et la Ville d'Agde ont développé une stratégie d'aménagement et de développement du territoire centrée sur l'objectif de repositionner le centre ancien d'Agde dans de nouvelles dynamiques sociales et territoriales
- L'emprise de ce projet dépasse largement celle de la géographie prioritaire car le contexte socio-spatial et les potentialités liées aux économies culturelles et présentes conduisent à réfléchir autrement.

-

**Rappel :** Les hypothèses sur lesquelles reposent le projet de territoire et qui prévoient des impacts déterminants sur l'évolution du centre ancien sont :

- Le pari du développement des économies culturelles créatives et présentes
- Le pari du retournement de la ville sur son fleuve et le Canal du Midi
- Le pari de la mise en mouvement de la Ville : Générer des flux traversant le quartier prioritaire en particulier à partir des stations littorales, (Cap d'Agde/Grau d'Agde)
- Le pari de la métropolisation : bénéficier de la fréquence des TER (30 minutes pour atteindre la place de la Comédie à Montpellier, engager une stratégie adaptée aux entreprises, aux habitants, aux étudiants pour mettre en œuvre une politique de peuplement en lien avec une mixité sociale adaptée).

### **Les actions ciblées au titre du NPNRU concernent :**

- l'Habitat : Restructuration d'îlots et interventions sur les immeubles et les copropriétés dégradées ainsi que les garages de proximité
- Les équipements publics
- La revitalisation des commerces
- La requalification des espaces publics

### **Les nouvelles actions proposées et les estimations financières :**

- **HABITAT**
- H1 - Action sur les copropriétés dégradées
- H2 – Restructuration d'îlots
- H2a - L'îlot des halles/Notre-Dame
- H2b - L'îlot de la rue de l'Amour
- H2c - L'îlot Terrisse/Saint-Vénuste
- H2d - L'îlot Brescou
- H3 - Réhabilitation d'immeubles isolés
- H4 - Création de places de garages à Mirabeau

- **EQUIPEMENTS PUBLICS**
- EP1 - Espace Lachaud : lieu pluridisciplinaire à vocation médico-social
- EP2 - Création d'un théâtre
- **COMMERCES et FACADES**
- Requalification des commerces de la Promenade, des quais et de Jean Roger  
Reconquête des cellules commerciales vacantes
- **ESPACES PUBLICS/VOIRIE**
- EPV1 - Requalification des quais
- EPV2 - Aménagement de la promenade
- EPV3 - Création d'embarcadères
- L'ensemble de ce plan d'action représente un montant estimé de 18 222 000 Euros
- La part de l'enveloppe NPNRU affectée à la réalisation de ce plan d'action pourrait être évaluée à 30% de ce montant soit 5,46 millions d'euros.

**Une candidature « Approche Territoriale Intégrée Politique de la Ville » déposée auprès de la Région Languedoc Roussillon**

Depuis 2011, la CAHM a élaboré une **stratégie de développement urbain intégrée** répondant à la Stratégie UE 2020 et à la nouvelle Politique de la Ville, et s'articulant autour des axes suivants :

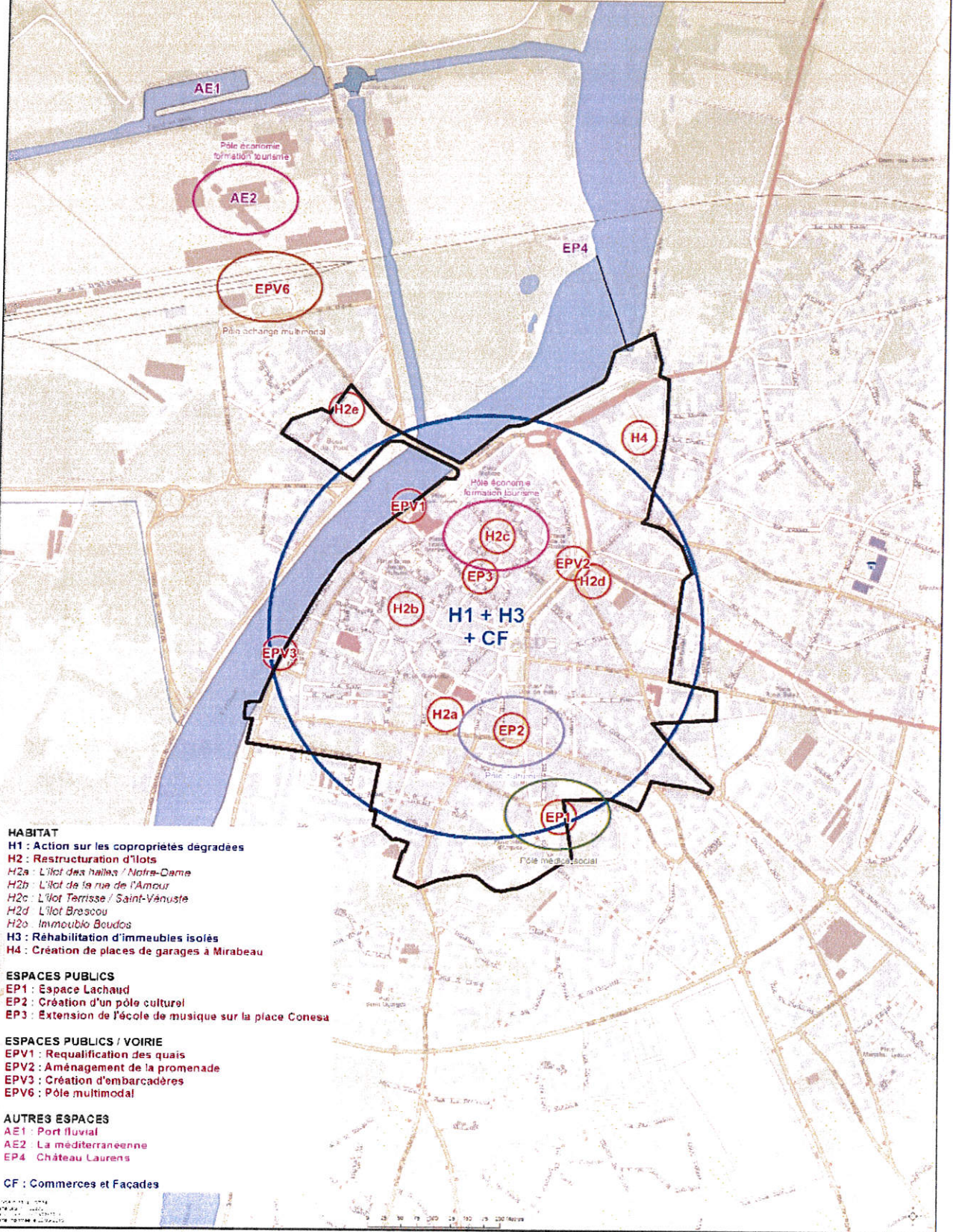
- **Réintégrer le centre-ville d'Agde et ses habitants** dans la dynamique du territoire communautaire.
- **S'appuyer sur les atouts propres au territoire** tout en identifiant ceux réellement utiles à la réussite du projet de cohésion sociale et territoriale (Agde à la croisée des eaux, patrimoine, histoire, architecture, environnement, localisation, tourisme...)
- **Concentrer l'action publique** sur le quartier en difficulté de la Communauté d'agglomération
  - Le dossier ATI a été déposé par la CAHM auprès de la Région le 27 février 2015
  - 5 dossiers ont été priorités (voir tableau page 25)



Fiches actions ATI urbain	Coût total	FESI	Cofinancements publics	Cofinancements privés	Auto financements	Cofinancements
1 Pôle multimodal	4.500.000	1.100.000 (24%)	1.500.000	237.000	1.900.000	ATI FEDER, RFF, Gares et Connexions (SNCF), CR, CG, CAHM, Ville d'Agde
2 Immeuble Bedos	390.000	94.000 (24%)	39.000	En attente	20.000	ATI FEDER, Conseil général, CDC, Hérault Habitat
3 Espace Lachaud	3.300.000	1.650.000 (50%)	1.000.000	En attente	650.000	ANRU, ATI FEDER, CR, CG, ville d'Agde, CAHM, CAF
4 Pôle culturel	3.500.000	1.000.000 (35%)	En attente	En attente	2.500.000	ATI FEDER, CR, CG, Ville d'Agde
5 Ilot Terrisse	500.000	250.000 (50%)	100.000	En attente	150.000	ATI FEDER, ANRU, CR, CG, Ville d'Agde-SEBLI
<b>Total ATI urbain</b>	<b>12.190.000</b>	<b>4.094.000 (30%)</b>	<b>2.639.000</b>	<b>237.000</b>	<b>5.220.000</b>	



# NPNRU et les 4 pôles stratégiques ATI Politique de la ville



### HABITAT

- H1 : Action sur les copropriétés dégradées
- H2 : Restructuration d'îlots
  - H2a : L'îlot des halles / Notre-Dame
  - H2b : L'îlot de la rue de l'Amour
  - H2c : L'îlot Terrisse / Saint-Vinuste
  - H2d : L'îlot Bressou
  - H2e : Immeuble Boudos
- H3 : Réhabilitation d'immeubles isolés
- H4 : Création de places de garages à Mirabeau

### ESPACES PUBLICS

- EP1 : Espace Lachaud
- EP2 : Création d'un pôle culturel
- EP3 : Extension de l'école de musique sur la place Conesa

### ESPACES PUBLICS / VOIRIE

- EPV1 : Requalification des quais
- EPV2 : Aménagement de la promenade
- EPV3 : Création d'embarcadères
- EPV6 : Pôle multimodal

### AUTRES ESPACES

- AE1 : Port fluvial
- AE2 : La méditerranéenne
- EP4 : Château Laurens

CF : Commerces et Façades

Échelle : 1:5000  
N

## **VI. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS OPERATIONNELS PREVISIONNELS**

Un projet affirmé pour le Contrat de Ville 2015/2020

« La mise en place d'une nouvelle stratégie de cohésion Urbaine et sociale territoriale s'appuyant sur un projet ambitieux de redynamisation du centre-ville grâce à l'économie culturelle, patrimoniale et touristique du territoire ».

Cette stratégie repose prioritairement sur la mobilisation du droit commun, prenant la forme :

- des engagements formalisés dans les 12 conventions d'objectifs signées entre l'Etat, les différents ministères, les opérateurs de l'Etat et les associations d'élus (ADF/ARF) ;
- de l'articulation du contrat de ville avec les autres politiques structurantes déjà engagées (schémas, programmes et plans locaux) ;
- du fléchage territorial des politiques des collectivités territoriales en fonction de leurs compétences et des enjeux identifiés dans le contrat de ville (formation professionnelle et développement économique pour la Région, action sociale pour le Département) ;
- de la mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE, IEJ), notamment au travers de l'élaboration d'une approche territoriale intégrée pour laquelle la CAHM s'est portée candidate ;

Ce projet répond à des enjeux de rééquilibrage territorial et d'objectif majeur de réduire les écarts constatés entre le quartier politique de la ville et le territoire communautaire. Ces enjeux sont déclinés en orientations stratégiques et objectifs opérationnels. Les piliers transversaux : égalité homme/femme, jeunesse, lutte contre les discriminations et les replis communautaires sont intégrés aux objectifs stratégiques.

## PILIER COHESION SOCIALE

**Objectifs opérationnels prévisionnels** : Valoriser l'être Humain comme tout préalable

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<b>THEMATIQUE EDUCATION / JEUNESSE / PARENTALITE</b>			
<p><b>Orientation stratégique 1</b> La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes de la maternelle au lycée</p>	<p>Favoriser la réussite éducative par la scolarisation dès 2 ans, la lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire et l'ouverture culturelle, sportive et citoyenne ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une classe passerelle à l'école Marie Curie ou dispositif de scolarisation des moins de 3 ans</li> <li>- Conforter les actions du PRE et de la cellule de citoyenneté et de tranquillité publique en lien avec la MJD et les établissements scolaires pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire</li> <li>- Favoriser la fréquentation des NAP par un nouveau tarif basé sur le quotient familial et sur les thématiques culturelles, sportives et citoyennes (secourisme, jeux de rôles, théâtre)</li> <li>- Développer l'environnement numérique de travail, en priorité sur les écoles du centre-ville, l'acquisition de vidéoprojecteurs par classe en lien avec usages et formation des enseignants</li> </ul>	<p>Education Nationale / service Education de la Ville</p> <p>Education Nationale / PRE / MJD</p> <p>Service Education de la Ville / milieu associatif local</p> <p>Service Education de la Ville / Education Nationale</p>
	<p>Améliorer la relation parents-école en favorisant notamment des temps d'échanges avec les parents et développer des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer le temps pour les parents au sein des écoles du quartier prioritaire et à la salle jeunesse pour le 2d degré en</li> </ul>	<p>Education Nationale /MJD</p>

	de soutien à la parentalité	<p>présence des professionnels de la parentalité et/ou de la formation linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et information sur le rôle des représentants de parents d'élèves</li> <li>- Dédoubler la présence du lieu d'accueil parents-enfants sur une autre partie de la commune (Cap d'Agde)</li> <li>- Favoriser les liens intergénérationnels « petite enfance, parents et seniors » sous forme de rencontres événementielles et calendaires au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Laurent Antoine (situé dans le quartier prioritaire)</li> <li>- Organisation de portes ouvertes au profit de parents issus du quartier prioritaire</li> <li>- Rencontres thématiques avec les parents au sein des structures multi-accueil</li> </ul>	Service Education de la Ville / Education Nationale
	Améliorer le climat scolaire en assurant la prévention et le traitement des situations d'incivilité et de violence de façon partenariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un plan de formation commune pour l'élémentaire entre enseignants et animateurs périscolaires sur la prévention des</li> </ul>	Service Education de la Ville / MJD / Education Nationale

		<p>incivilités et de la violence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions de formation des enseignants du secondaire (Plan de Prévention de la Délinquance)</li> <li>- Interventions nouvelles auprès des enfants de l'élémentaire en périscolaire sur une communication non violente</li> <li>- Poursuite des actions du Plan de Prévention auprès de collégiens et lycéens</li> </ul>	MJD / Education Nationale
	Favoriser l'orientation et renforcer les liens les réseaux d'orientation, la formation initiale et continue et le monde de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de « mini -stages » pour les collégiens en voie de décrochage au sein des services municipaux et services annexes (Ville, CCAS, CAHM, SODEAL et entreprises partenaires)</li> <li>- Suivi individuel des jeunes fréquentant l'EJA (PIJ) et réorientation vers les partenaires adéquats</li> <li>- Permanence et présence de l'EJA dans les collèges et le lycée de la Ville sous forme de thématiques (emploi, formation, logement, animation, loisirs, sports)</li> </ul>	Education Nationale / PRE / Services Municipaux de la Ville / CCAS / CAHM / SODEAL / Entreprises partenaires

<b>THEMATIQUE SOCIAL SANTE</b>			
Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<p><b>Orientation stratégique 2 :</b> La garantie de l'accès à la santé et à l'offre médico-sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les permanences des associations spécialisées</li> <li>- Aménager l'Espace Victor Lachaud en plateforme de services médico-sociaux</li> <li>- Favoriser l'accès aux soins et à la santé pour les publics du quartier prioritaire</li> <li>- Développer une politique de prévention santé en faveur des jeunes et des adultes</li> <li>- Assurer une meilleure prise en compte du vieillissement de la population et assurer une meilleure prise en charge de la personne âgée</li> <li>- Coordonner l'ensemble des actions en lien avec un réseau santé</li> <li>- Favoriser l'accès aux droits en matière de handicap et accompagner les personnes confrontées à cette problématique</li> <li>- Développer le programme « vivons en forme » et son système de prise en charge pour lutter contre l'obésité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un éducateur sportif aux activités physiques adaptées (APA)</li> <li>- Développer le lien avec les médecins de famille pour une meilleure orientation médicale</li> <li>- Créer des ateliers sur l'équilibre alimentaire avec les organismes sensibilisés par l'aide alimentaire</li> <li>- Mise en œuvre de permanences de nouveaux partenaires</li> <li>- Actions d'informations (accès au droit, conférences liées à la prévention des pathologies)</li> <li>- Mise en œuvre des consultations jeunes consommateurs</li> <li>- Actions d'information et de sensibilisation autour de thématiques en partenariat avec les infirmiers scolaires</li> <li>- Ateliers « groupe de parole » à destination de personnes atteintes de maladies chroniques</li> <li>- Action de formation sur l'ensemble des dispositifs relevant du handicap en partenariat avec la MDPH</li> <li>- Envisager la réflexion d'entrer dans le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ligue contre le cancer</li> <li>- Association des Alcooliques Anonymes</li> <li>- CPAM</li> <li>- Association EPISODE</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- France Alzheimer</li> <li>- Conseil Départemental Professionnels de la santé</li> <li>- CCAS</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- Conseil Départemental ARS</li> </ul>

	autant chez les enfants que les parents	dispositif du sport sur ordonnance	
THEMATIQUE CULTURE / SPORT / VIE ASSOCIATIVE			
Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<p><b>Orientation 3 :</b> La Promotion de l'accès à la culture, aux sports et à la vie associative</p>	<p>Réduire les inégalités d'accès aux pratiques culturelles en mobilisant les acteurs / équipements culturels et artistiques au sein du quartier prioritaire et en accompagnant les pratiques amateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les projets d'animation avec les jeunes visant à faire découvrir les acteurs du « site des métiers d'art »</li> <li>- Créer le « défis jeunes culture » pour valoriser auprès des jeunes le patrimoine culturel du centre-ville en utilisant les acteurs locaux et les moyens pédagogique d'animation</li> <li>- Valorisation et développement du travail effectué sur les aires de jeux avec les jeunes du centre-ville (Sanguin, Anatole-France, Palais des Sports) et la mixité culturelle et sociale</li> <li>- Créer un observatoire de l'offre et des pratiques culturelles.</li> <li>- Engager une action culturelle pérenne au service de la maîtrise du français dans une perspective des réductions des inégalités</li> <li>- Favoriser les conditions d'accueil d'artistes contemporains en résidence dans le centre-ancien</li> <li>- Impulser des parcours permettant la rencontre d'artistes avec les habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAHM</li> <li>- Services de la Ville</li> <li>- DDCS</li> <li>- Mission Patrimoine</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Hérault sport</li> <li>- EJA</li> <li>- DRAC</li> <li>- Maison des Savoirs</li> <li>- Caisse des Ecoles</li> <li>- Associations locales</li> <li>- Conseil Citoyen</li> </ul>
	<p>Réduire les inégalités d'accès aux activités sportives en encourageant la diversification des pratiques sportives avec les partenaires, les associations et les structures existantes</p>		



	<p>Renforcer l'engagement des jeunes en intégrant dans le contrat de ville l'action des politiques publiques (type contrats locaux d'éducation artistique et culturelle, candidature aux appels à projets), en accompagnant les actions locales innovantes, et en soutenant les acteurs associatifs de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner de nouveaux dispositifs territoriaux d'éducation culturelle et artistique (mise en place de parcours de médiation musique, théâtre, danse et prise en compte de la diversité des pratiques dont celles liées aux multimédias</li> </ul>	
	<p>Favoriser les projets de médiation culturelle relatifs au cadre de vie (en mobilisant des dispositifs et outils existants tels que les labels « ville et pays d'art et d'histoire » ou « patrimoine du XXe siècle » pour le quartier prioritaire) et ainsi faciliter la réflexion et l'intervention des habitants et des acteurs sur l'espace public et leur habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire et valoriser la collecte d'archives orales dans le cadre du Programme National « mémoire et histoire »</li> </ul>	
	<p>Mettre la culture et le sport au service de la citoyenneté (missions du service civique, éducation aux médias et au numérique, valorisation et changement d'image du quartier par la mise en place de partenariats et médias de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation du Programme « culture et quartiers » avec pour objectif d'inclure de jeunes volontaires dans les missions du secteur « culture »</li> <li>- Concourir à la valorisation et au changement d'images du quartier prioritaire en favorisant l'éducation aux médias</li> </ul>	
	<p>Favoriser l'accès aux loisirs des jeunes et des femmes du quartier prioritaire en privilégiant les sorties et séjours permettant l'ouverture culturelle et sociale hors du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du Club EJA</li> <li>- Soutenir le projet « Allez les Filles » visant à promouvoir l'activité sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EJA</li> <li>- ACSE via les VVV</li> <li>- CAHM</li> <li>- Les services de la Ville</li> </ul>

**THEMATIQUE CITOYENNETE / PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<p><b>Orientation stratégique 4 :</b> L'optimisation du « mieux vivre ensemble », de l'accès au droit et de la lutte contre la délinquance</p>	<p>Analyser le phénomène de la délinquance sur le quartier prioritaire en comparaison avec le reste de la commune et de la CAHM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un Observatoire de la Délinquance en lien avec les travaux du GLTD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parquet</li> <li>- DDSP</li> <li>- Police Municipale</li> <li>- Commissariat</li> <li>- MJD</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- PJJ</li> <li>- SPIP</li> <li>- PRE</li> <li>- Services sociaux</li> <li>- Services Municipaux et « satellites »</li> <li>- Associations spécialisées</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Conseil Citoyen</li> <li>- CAHM</li> <li>- CISPD</li> </ul>
	<p>Agir en matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance des 8/20 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir le Plan de Prévention de la Délinquance de la Ville (formation/ Sensibilisation des jeunes, parents et des professionnels soit 2000 personnes par an) : citoyenneté, laïcité, solidarité, pénal, posture professionnelle...</li> <li>- Assurer une médiation citoyenne auprès des publics : jeunes, parents, professionnels...</li> </ul>	
	<p>Favoriser l'accès au droit, à la justice de proximité et lutter contre la récidive</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et diversifier les permanences spécialisées au sein de la maison de la justice</li> <li>- Intensifier le recours à la cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (CCTP) : loi 2007 – rappel à l'ordre, soutien parental, réparation citoyenne</li> <li>- Elaborer un protocole de travail ville-SPIP- (TIG, permanences MJD, actions collectives...)</li> <li>- Renforcer la convention Ville-PJJ (MJD, TIG jeunes, Parentalité...)</li> <li>- Poursuivre les actions de soutien des victimes de violences (suivi juridique, écoute psychologique,</li> </ul>	

		<p>médiation, actions collectives...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimenter l'accueil et le suivi des auteurs de violences conjugales et autres actions ciblées afin d'éviter la récurrence</li> </ul>	
	<p>Améliorer la tranquillité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un comité opérationnel de sécurité : émanation du comité de quartier et de la CCTP permettant la remontée des doléances, d'y répondre dans la mesure du possible mais aussi de rassembler une équipe pluridisciplinaire de professionnels (élus, institutionnels, associatifs spécialisés) sur des thématiques de sécurité et de prévention en lien avec le GLTD</li> <li>- Optimiser l'intervention de l'Unité de Tranquillité Publique de la Ville</li> </ul>	

## PILIER CADRE DE VIE / RENOUVELLEMENT URBAIN

### **Objectifs opérationnels prévisionnels :**

Valoriser et positiver le territoire prioritaire grâce à ses atouts comme tout préalable

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<p><b>Orientation stratégique 1 :</b> La revitalisation du cœur de ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une politique du peuplement</li> <li>- Restructurer les îlots les plus dégradés (Perben, Terrisse-Saint Vénuste, les Halles, rue de l'Amour.)</li> <li>- Réaménager les entrées de ville (façades, voirie...)</li> <li>- Revaloriser le paysage urbain des rues principales du cœur de ville</li> <li>- Revaloriser les espaces publics majeurs du cœur de ville (dont réfection de la promenade et réfection des quais)</li> <li>- Renforcer les équipements présents en cœur de ville et créer une attractivité spécifique au cœur de ville</li> <li>- Réaménager la gare en pôle multimodal</li> <li>- Augmenter l'offre de stationnement périphérique</li> <li>- Structurer un cheminement piéton qualitatif interne et externe au cœur de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur le peuplement sur le territoire communautaire et autres études :</li> <li>- Etude sur les freins à la mobilité</li> <li>- Etude urbaine et sociale</li> <li>- Etude sur le commerce</li> <li>- Etude sur la sureté</li> <li>- Etude sur les marchés</li> <li>- Réhabilitation de la Promenade, des quais, des principales rues commerçantes</li> <li>- Réhabilitation de l'espace Victor Lachaud</li> <li>- Déplacement du foyer d'urgence</li> <li>- Modification du sens de circulation quartier de la Gare / Entrées de ville</li> <li>- Création de places de parking</li> <li>- Aménagement de voies douces</li> <li>- Création d'une équipe ingénierie NPNRU et d'une équipe opérationnelle par îlot</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- ANAH</li> <li>- NPNRU</li> <li>- Europe</li> <li>- Bailleurs Sociaux</li> <li>- La SEBLI</li> <li>- Bureaux d'Etudes</li> <li>- Associations spécialisées</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Région</li> <li>- Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>- ARS</li> <li>- CCAS</li> <li>- CAF</li> <li>- Caisse de retraites</li> <li>- ABF</li> <li>- Les fédérations et autres professionnels</li> <li>- Les agences spécialisées</li> <li>- FAIM</li> <li>- La CAPEB</li> <li>- Les notaires</li> <li>- ADIL</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur le projet du centre-ville et rendre lisible les actions</li> <li>- Mise en place de la Conférence du logement qui sera annexée au présent Contrat de Ville avant la fin de l'année 2015 et qui est transversal pour l'ensemble du pilier Cadre de Vie / renouvellement Urbain</li> <li>- Application de l'abattement de la TFPB dans le quartier prioritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan de communication à 2 niveaux : interne (pour les professionnels), externe (grand public)</li> <li>- Mise en place d'un planning pour les 5 années 2015-2020</li> </ul>	
<p><b><u>Orientation stratégique 2 :</u></b> La réhabilitation et l'adaptabilité des logements dans le territoire prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la vie quotidienne des habitants</li> <li>- Réhabiliter le bâti privé des secteurs prioritaires</li> <li>- Développer l'Observatoire de l'habitat indigne et du bâti dégradé</li> <li>- Effectuer un travail ciblé de lutte contre l'habitat indigne et le bâti dégradé</li> <li>- Rendre le ravalement des façades obligatoire</li> <li>- Œuvrer pour une offre de logements adaptés aux différents besoins de la population : étudiants, jeunes ménages, familles nombreuses, personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention des Compagnons bâtisseurs</li> <li>- Renforcer l'OPAH-RU</li> <li>- Traitement des copropriétés</li> <li>- Prévention sur les copropriétés (VOC-POPAC)</li> <li>- Actions THIRORI /RHI</li> <li>- Création de logements pour les travailleurs saisonniers et les étudiants</li> <li>- Développer les baux glissants</li> <li>- Campagne de rénovation thermique des logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- ANAH</li> <li>- NPNRU</li> <li>- Europe</li> <li>- Bailleurs Sociaux</li> <li>- La SEBLI</li> <li>- Bureaux d'Etudes</li> <li>- Associations spécialisées</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Région</li> <li>- Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>- ARS</li> <li>- CCAS</li> <li>- CAF</li> <li>- Caisse de retraites</li> <li>- ABF</li> <li>- Les fédérations et autres professionnels</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte le vieillissement de la population</li> <li>- Engager une politique de réhabilitation énergétique et thermique des logements, notamment des plus anciens</li> <li>- Favoriser la réhabilitation et l'autoréhabilitation des logements</li> <li>- Favoriser l'accès social à la propriété pour les habitants du territoire prioritaire</li> <li>- Favoriser la mobilité des habitants sur le territoire communal ou intercommunal</li> <li>- Développer une offre de logement pour les travailleurs saisonniers et les étudiants</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les agences spécialisées</li> <li>- FAIM</li> <li>- La CAPEB</li> <li>- Les notaires</li> <li>- ADIL</li> </ul>
<p><b><u>Orientation stratégique 3 :</u></b>  Une Gestion Urbaine de Proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie et de Cohésion Sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une GUP avec l'aide de professionnels et associer les habitants, le Conseil Citoyen ainsi que le Centre Social</li> <li>- Améliorer la connaissance, l'articulation et la fluidité des différents dispositifs en place sur le centre ancien, tous dispositifs confondus</li> <li>- Mettre en synergie les différents espaces suivants : Maison de l'Entreprise, Maison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une GUP en relation avec le Comité de Quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Citoyen</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- CCAS</li> <li>- CAHM</li> <li>- Comité de Quartier</li> <li>- Associations</li> </ul>

	<p>de l'Habitat, Maison des projets, Maison du Cœur de Ville, Maison de la parentalité, Maison Médico-Sociale, Maison de la Justice et du Droit, Maison des Savoirs...</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Hiérarchiser les projets de gestion urbaine</li><li>- Assurer la tranquillité publique, la qualité de vie, le bien-être et la cohésion sociale</li><li>- Améliorer le partenariat entre la Ville, la CAHM, l'Etat, les institutions, les organismes spécialisés, les opérateurs publics et privés, les bailleurs sociaux</li></ul>		
--	---	--	--

## PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI

### Objectifs opérationnels prévisionnels :

Positiver et communiquer sur le projet de redynamisation du centre-ville comme tout préalable

**Enjeu du pilier :** réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et le territoire cible

Orientation stratégique	Objectifs opérationnels	Exemples d'actions	Partenaires
<p><b><u>Orientation stratégique 1 :</u></b> Créer un écosystème favorable au développement de l'activité économique du territoire pour renforcer son attractivité au profit de l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le développement économique du quartier prioritaire, mais au-delà du bassin de vie par la mise en place d'un écosystème favorisant l'implantation, le développement et la création d'entreprises (telles que couveuses, pépinières, hôtels d'entreprises, centres d'affaires...</li> <li>- Soutenir le développement des entreprises existantes</li> <li>- Favoriser l'entrepreneuriat local et soutenir la création d'activité par les résidents du quartier prioritaire notamment les femmes</li> <li>- Favoriser la création de nouvelles activités</li> <li>- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et rechercher de nouveaux investisseurs (marketing territorial)</li> <li>- Renforcer le partenariat avec le Club des Managers et les chefs d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la Maison de l'Entreprise</li> <li>- Recrutement d'un manager économique et d'un manager commercial</li> <li>- Développement de l'action du SEFI, du PLIE, de la MLI...</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail sur la thématique avec l'ensemble des acteurs concernés</li> <li>- Développement des ateliers des Métiers d'Art : Installation de créateurs, expositions, valorisation commerciale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BGE Grand biterrois</li> <li>- Fédération des Entreprises d'Insertion</li> <li>- MLI Centre Hérault</li> <li>- CAHM</li> <li>- Région</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Chambre des Métiers</li> <li>- CCI</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- UT-Directe</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- Europe</li> </ul>



<p><b>Orientation stratégique 2 :</b> Redynamiser l'activité économique du centre-ville par le développement de l'offre commerciale et des services de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du centre-ville par le recrutement d'un manager au sein de la Maison de l'Entreprise</li> <li>- Renforcer et diversifier l'activité commerciale de proximité et de service par une politique d'acquisition de locaux commerciaux et de recherche de nouveaux candidats à l'installation.</li> <li>- Diversifier l'activité commerciale du quartier prioritaire par la mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce</li> <li>- Renforcer l'attractivité économique du centre-ville en agissant sur l'espace public (aménagement des terrasses, mobilier urbain, déplacements, sécurité, propreté...) et l'animation commerciale</li> <li>- Contrôler l'implantation des commerces et installer les activités choisies</li> <li>- Mener une politique d'acquisition des locaux commerciaux vacants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un manager commercial</li> <li>- Création de la Maison des Projets à la MDS avec un accueil pour l'activité commerciale du Centre-Ville</li> <li>- Création d'une Carte Commerciale</li> <li>- Développement des événements commerciaux sur le quartier prioritaire</li> <li>- Aménagement des terrasses commerciales des principales rues commerçantes du centre-ville et de la Promenade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BGE Grand biterrois</li> <li>- Fédération des Entreprises d'Insertion</li> <li>- MLI Centre Hérault</li> <li>- CAHM</li> <li>- Région</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Chambre des Métiers</li> <li>- CCI</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- UT-Directe</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- Europe</li> </ul>
--	---	--	---

<p><b>Orientation stratégique 3 :</b> Renforcer les dispositifs de formation, d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à l'emploi, au bénéfice notamment des jeunes et des femmes résidant dans le centre-ville afin d'améliorer l'employabilité des publics au regard des besoins du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les besoins en qualification des entreprises et former les publics afin de répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie territoriale</li> <li>- Favoriser la connaissance des métiers porteurs en termes d'emploi et faciliter l'accès des publics des quartiers prioritaires à l'offre de formation de droit commun de la Région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de présentation / sensibilisation auprès des élus, des acteurs économiques</li> <li>- Mission de promotion et d'accompagnement à l'émergence et à la mise en œuvre de projets relevant de l'ESS (filières nautisme, réemploi, recyclage notamment)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération des Entreprises d'Insertion</li> <li>- BGE Grand Biterrois</li> <li>- Club des Managers</li> <li>- Acteurs de l'IAE (associations intermédiaires, ETTI, opérateurs de chantiers d'insertion, etc..)</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Lien avec les représentants des branches professionnelles et de leur OPCA, les chambres consulaires, le Conseil Départemental et la Région</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- CAHM</li> <li>- UT-Direccte</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Région</li> </ul>
<p><b>Objectif stratégique 3.1</b> Elever les niveaux de qualification pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi et ainsi répondre localement aux besoins en compétences des entreprises existantes ou voulant s'implanter dans le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement de l'offre de formation locale par la mise à disposition de salles de formation adaptées et l'implantation d'organismes de formation</li> <li>- Etudier le modèle économique de la création du Campus de formation et de l'emploi sur la friche industrielle de la Méditerranéenne (dossier ATI Politique de la Ville) en 2018/2020</li> </ul>	<p>Intervention du facilitateur clause d'insertion du PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller et assister les MO dans la mise en œuvre de la clause</li> <li>- Informer et accompagner les entreprises</li> <li>- Accompagner les publics vers l'emploi</li> <li>- Proposer des chantiers d'insertion permanents en centre-ville et sur de nouvelles filières : rénovation patrimoine bâti pour amélioration cadre de vie, logement (énergie notamment), réemploi, recyclage, en lien avec les métiers d'art ou encore construction de barques / bateaux</li> <li>- Mettre à disposition des salles de formation adaptées, équipées informatiquement, appartement pédagogique etc...</li> <li>- Mise en place d'une maison des projets en centre-ville d'Agde</li> <li>- Renforcement des ateliers et ou actions proposés dans le cadre du PLIE :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération des Entreprises d'Insertion</li> <li>- BGE Grand Biterrois</li> <li>- Club des Managers</li> <li>- Acteurs de l'IAE (associations intermédiaires, ETTI, opérateurs de chantiers d'insertion, etc..)</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Lien avec les représentants des branches professionnelles et de leur OPCA, les chambres consulaires, le Conseil Départemental et la Région</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- CAHM</li> <li>- UT-Direccte</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Région</li> </ul>
<p><b>Objectif stratégique 3.2</b> Renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi plus particulièrement au bénéfice des jeunes et des femmes résidant dans le quartier prioritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'emploi par le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire en favorisant notamment l'installation d'Entreprises d'Insertion</li> <li>- Mettre à disposition des salles de formation adaptées auprès des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une maison des projets en centre-ville d'Agde</li> <li>- Renforcement des ateliers et ou actions proposés dans le cadre du PLIE :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération des Entreprises d'Insertion</li> <li>- BGE Grand Biterrois</li> <li>- Club des Managers</li> <li>- Acteurs de l'IAE (associations intermédiaires, ETTI, opérateurs de chantiers d'insertion, etc..)</li> <li>- Organismes de formation</li> <li>- Lien avec les représentants des branches professionnelles et de leur OPCA, les chambres consulaires, le Conseil Départemental et la Région</li> <li>- Ville d'Agde</li> <li>- CAHM</li> <li>- UT-Direccte</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Région</li> </ul>

<p>organismes de formation et des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'insertion par l'activité économique par les clauses sociales dans les marchés publics et privés</li> <li>- Optimiser le rôle de la Maison de l'Entreprise en lien avec le projet du Campus</li> <li>- Favoriser l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle en mobilisant le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)</li> <li>- Développer l'employabilité des publics en agissant sur les freins à l'emploi, notamment ceux liés à la mobilité, à la maîtrise du numérique, à la maîtrise des savoirs de base (illettrisme, FLE, appréhension du monde de l'entreprise). Action en lien avec le pilier « Cohésion sociale » pour traitement des problématiques sociales (santé, logement, garde d'enfant...)</li> <li>- Renforcer les dispositifs existants pour garantir au public du quartier prioritaire l'accès aux dispositifs d'accompagnement socio-professionnels individualisés et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- confiance en soi /image de soi, difficultés linguistiques</li> <li>- TIC et bureautique</li> <li>- Ecoute psychologique</li> </ul> <p>Accueil et accompagnement renforcé et individualisé des publics cibles au sein du quartier prioritaire via le référent PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation dans les secteurs fluvial et maritime, dans les secteurs des services à la personne</li> <li>- Formation illettrisme, savoirs de base, cap compétence clés et APP</li> </ul> <p>Création d'un passeport pour l'emploi des jeunes avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une évaluation sociale</li> <li>- Un diagnostic social</li> <li>- Un parcours vers l'emploi</li> <li>- Une orientation</li> <li>- Un chargé de suivi du parcours</li> </ul> <p>Meilleur accès à la MTS (Maison du Travail Saisonnier) le plus en amont possible afin de mobiliser le public cible du quartier prioritaire vers le retour à l'emploi à travers un premier niveau qui peut-être celui de la saisonnalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Pôle Emploi</li> </ul>
--	---	--

	<p>renforcés, ainsi que l'accès aux contrats et mesures pour l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les acteurs économiques dans les parcours d'insertion professionnelle des habitants du quartier en s'appuyant sur une dynamique de responsabilité sociétale des entreprises (multiplier les immersions en entreprises, recourir à des modes de recrutement non discriminants, Charte Entreprises et quartiers, promouvoir l'apprentissage, le parrainage...)</li> <li>- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi par la levée des freins à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, illettrisme, problèmes de logement...)</li> <li>- Faciliter au public du quartier prioritaire l'accès aux dispositifs d'accompagnement individualisés et renforcés, ainsi que l'accès aux Contrats et mesures pour l'emploi</li> <li>- Systématiser la clause d'insertion dans les marchés et promouvoir la clause socialement responsable</li> <li>- Renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique</li> </ul>		
--	--	--	--

## VII. L'ECRITURE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020

- Ce Contrat de Ville devra être approuvé et signé par l'ensemble des partenaires institutionnels
- Cette convention cadre sera abondée à l'automne 2015 de nouveaux éléments par rapport à la présente Convention Cadre, à savoir notamment :
  - Le protocole de préfiguration du NPNRU
  - Les dossiers ATI volet urbain et volet territorial
  - Les éléments du PLHI et les politiques de peuplement
  - Le projet communal et intercommunal sur 5 ans à venir : 2015/2020
  - Les cofinancements mobilisables
  - Les outils de suivi et d'évaluation

## VIII. LES CREDITS MOBILISABLES

Pour le Contrat de Ville 2015/2020, les crédits mobilisables (liste susceptible d'évoluer en fonction des décisions des partenaires) sont en priorité :

- Les crédits de Droit Commun et spécifiques de l'Etat
- Les crédits de Droit Commun et spécifiques de la Région Languedoc-Roussillon
- Les crédits de Droit Commun et spécifiques du Conseil Départemental de l'Hérault
- Les crédits de Droit Commun et spécifiques de la CAF de l'Hérault
- Les crédits « alloués au Contrat de Ville » de la CAHM, de la Ville d'Agde et de l'ensemble des partenaires du Contrat  
(Les droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques)

Un avenant opérationnel et financier sera annexé à la présente Convention cadre à l'automne 2015.

## IX. LE CALENDRIER

### **Décembre 2014**

Préparation par la Ville d'Agde (centre social), du plan de communication et de la stratégie pour la mise en place du Conseil Citoyen / lancement de l'appel à candidature auprès des habitants du quartier prioritaire et des associations.

### **Le 25 février 2015** à 17h30 en Mairie d'Agde

Constitution du Conseil Citoyen.

### **Le 28 janvier 2015** : Réunion technique avec les services de l'Etat (sous-préfecture de Béziers, DDCS, DDTM),

Objet : Etude du planning pour la mise en place du Comité de Pilotage Restreint, du Comité de Pilotage élargi, du Comité Technique et des groupes de travail thématiques.

### **Le 23 et le 27 février 2015** : réunion technique entre la MOUS, la Région, le CG et la CAF.

**Le 2 mars et le 13 mars 2015** : rédaction et validation par les partenaires du cahier des charges et lancement de l'appel à projet 2015.

1 mois laissé aux opérateurs pour renvoyer leur dossier, soit clôture prévue le 13 avril 2015.

**29 avril 2015** à 11 heures en Mairie Comité de Pilotage restreint : (Etat représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Béziers + services de la Sous-Préfecture, DDTM, DDCS, Ville d'Agde et CAHM)

**19 mai 2015 à 15h en Mairie d'Agde** Comité de Pilotage élargi : Etat, CAHM, Ville d'Agde (DDCS, DDTM, ARS, Education Nationale...)

Région, Conseil Départemental, CAF, Pôle emploi, Bailleurs Sociaux, Caisse des Dépôts, CCI...\*)

\*Le Conseil Citoyen se réunira le 28 mai et sera associé au prochain Copil Elargi, au prochain Comité Technique et aux groupes de travail thématiques.

### **Mai / juin 2015** : (partenaires + Conseil Citoyen)

Réunions de travail des groupes thématiques par pilier pour l'élaboration du programme opérationnel du Contrat de Ville (enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels, critères d'évaluation, mobilisation du droit commun, plan d'actions).

### **16 Juillet 2015** : 14h30 en Mairie d'Agde

Signature de la Convention Cadre du Contrat de Ville par Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Monsieur le Président de la CAHM, Maire d'Agde et les partenaires institutionnels.

### **Septembre / Octobre 2015** :

- Continuité de l'écriture du futur Contrat de Ville : Travail des groupes thématiques par pilier avec l'ensemble des partenaires, plan d'actions et crédits mobilisables.
- 2<sup>ème</sup> réunion du Comité Technique pour la validation du travail des groupes thématiques.

**Courant 2<sup>ème</sup> semestre 2015** : 2<sup>ème</sup> Comité de Pilotage Elargi pour la signature officielle du Contrat de Ville d'Agde 2015/2020

# X. LE CADRE D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES DANS LE CONTRAT DE VILLE

## Cadre d'intervention réglementaire

*Rappel des textes : « proposition d'architecture » du CGET, novembre 2014*

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la Cohésion Urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappelant les principes structurants devront être en outre annexés au Contrat de Ville (courant 2<sup>ème</sup> semestre 2015) :

- La convention de renouvellement urbain doit répondre aux objectifs fixés dans le Contrat de Ville. Elle sera élaborée à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.
- La déclinaison d'une charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les communes et leur groupement et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).
- La rédaction de la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.

## Cadre d'intervention de la Région Languedoc Roussillon

Le 20 février 2015, la Région en qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'intervention régionale dans le cadre des futurs contrats de ville.

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

En effet, en Languedoc-Roussillon, près de 9% de la population habite dans un quartier en politique de la ville. Agir pour ces territoires est un enjeu capital à double titre :

- Capital pour l'égalité des territoires : il faut au plus vite freiner les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la région.
- Capital pour l'égalité des citoyens : il importe d'améliorer les conditions de vie des habitants qui sont confrontés dans ces quartiers à des situations sociales de plus en plus préoccupantes.

C'est pour agir au plus près des territoires qu'ont ainsi été désignés des élus référents.

## **A – Le principe d'intervention régionale**

L'accompagnement régional sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion.
- Les politiques régionales de droit commun.

### **- Les fonds européens**

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- La rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- Les transports collectifs ou durables
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

### **- Les politiques régionales de droit commun**

La Région dispose de nombreux dispositifs permettant de répondre aux besoins des territoires en Politique de la Ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat...

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera par ailleurs l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale.

De très nombreux champs d'intervention régionaux sont ainsi au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- **Domaine de la formation professionnelle**

La Région assure, dans le cadre de sa compétence de droit commun, le financement des actions de formation professionnelle et elle organise les différents dispositifs dans un souci d'égalité des chances. Pour mémoire, ce sont au total plus de 235 M€ qui sont consacrés à cette politique en Languedoc-Roussillon.

Sur le volet politique de la ville, il paraît essentiel d'encourager les articulations entre les dispositifs et de faciliter l'accès au droit commun. Différents axes de travail peuvent être proposés :

- 1) Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle (informer les publics sur les métiers, sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et sur les formations conduisant à ces compétences...) : mise en place d'un véritable Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) accessible partout et pour tous (compétence obligatoire confiée aux Régions par la loi du 5 mars 2014).



Le SPRO doit être lisible sur tout le territoire régional y compris sur les territoires relevant de la politique de la ville (où s'adresser, dans quels locaux, à quelle heure pour quelles informations...).

Il faut donc mettre en lisibilité les structures relevant de ce service public de l'orientation (travail déjà engagé par la Région) et informer les réseaux déjà implantés et œuvrant sur d'autres thématiques pour que l'information circule le mieux possible (association de quartiers, travailleurs sociaux, soutien scolaire, activités sportives et culturelles, bureau d'aides sociales,...).

2) Faciliter l'accès au droit commun : École de la deuxième chance, école de l'apprentissage, Cap métiers, programme qualifiant, lutte contre l'illettrisme... la Région dispose d'une palette d'actions qui répond aux problématiques rencontrées sur ces territoires prioritaires.

3) Intervenir sur le volet « création/reprise d'entreprise » en proposant la mise en place de permanences sur ces territoires, ou appels à projets spécifiques. A noter que la Région finance déjà aujourd'hui les réseaux en charge de l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises (business plan, aide juridique, recherche de financement, ...).

#### • **Domaine du développement économique**

La Région accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers.

Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises.

Une action nouvelle pourrait être développée dans certains territoires : de type « la Start up est dans le pré ou « la rue de l'entreprise » à destination des porteurs de projets issus des quartiers politique de la ville. Il s'agit d'un concours où des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées vont contribuer à accompagner de futurs entrepreneurs issus des quartiers en politique de la Ville, dans la formalisation de projets innovants.

#### • **Domaine de l'éducation**

Afin d'assurer à tous les lycéens les meilleures conditions de réussite scolaire, la région intervient :- à travers ses investissements pour la construction, réhabilitation, modernisation des lycées (plus de un milliard d'€ investis depuis 2005 dans les travaux) et des équipements sportifs attenants situés notamment à proximité ou au cœur des quartiers politique de la Ville (11M€ en 2014 consacrés dans ces lycées pour LoRdi, 17 M€ pour les équipements sportifs attenants depuis 2005).

- à travers ses actions d'accompagnement éducatif (en 2014, 200 000€ pour les projets éducatifs des lycées, 1,9M€ pour la gratuité scolaire, 250 000 € pour l'aide à l'orientation ou l'accompagnement scolaire (ENT).

#### • **Domaine de la santé**

En complément de ses compétences en direction des lycéens, des apprentis et des jeunes en insertion, la Région développe une politique d'éducation et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans.

Cette politique de santé vise à lutter contre les inégalités sociales :

- En finançant des actions d'éducation à la santé basée sur le développement de compétences psycho-sociales et plus particulièrement de l'estime de soi des apprentis, des élèves des ERC2, des lycées et en priorité des lycées agricoles et professionnels.

- En développant des actions de formation des personnels enseignant (CFA, ER2C, lycées)
- En soutenant des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui sont majoritairement implantés sur les territoires en politique de la ville.

Est par ailleurs étudié actuellement la possibilité de généraliser des actions collectives de formation du personnel enseignant en lien avec le Programme de Développement Affectif et Social (**PRODAS**) à l'échelle régionale dans les lycées professionnels et agricoles accueillant du public issu des quartiers Politiques de la Ville.

- **Domaine de la culture et du patrimoine**

La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville.

Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.

La Région peut soutenir des actions de type « Initiatives Citoyennes » qui auraient vocation :

- à soutenir les projets visant à favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment de soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes et ce dans le droit fil des 10 engagements pris par la Région par délibération du CR de juillet 2014.
- à soutenir et accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional, compétence obligatoire de la Région.

- **Domaine du sport**

Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politiques de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

- **Domaine de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations**

La Région soutient les associations en lien avec les CFA, les Lycées ou les écoles de la 2ème chance, œuvrant dans les quartiers au titre de l'égalité Femme/Homme, de la lutte contre les discriminations, en faveur d'actions en direction des personnes handicapées ainsi que les instances régionales intervenant localement en matière d'actions en lien avec l'éducation populaire (565 000 € à l'échelle régionale).

Il est actuellement envisagé d'élargir la composition du Conseil Régional des Jeunes aux associations de quartiers issus des territoires en politique de la ville et présentant une dimension régionale. Les réflexions du CRJ sur le thème de la laïcité et la citoyenneté pourront en outre enrichir d'ici le second semestre les différents contrats de ville.

- **Domaine de l'action territoriale et du logement**

La Région accompagne la réalisation d'aménagements urbains structurants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'organisation urbaine du territoire.

En outre, au titre de son action volontariste en matière de développement de l'offre d'habitat, la Région participe activement à la réalisation d'une offre nouvelle de logement social, contribuant aux parcours résidentiels et à

une diversification du parc de logements. Une enveloppe de 12 M€ est consacrée en 2015 à cette action emblématique.

La Région est également présente sur les problématiques de logement des jeunes en accompagnement du logement étudiant et des structures d'hébergement de type Habitat Jeunes.

- **Domaine de l'environnement**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Région aide également l'éco-construction et l'éco-rénovation performantes de bâtiments publics tertiaires et de logements sociaux en complément des fonds européens mobilisables sur cette thématique ; l'installation d'équipements collectifs de chauffage au bois énergie, l'installation collective de production d'eau chaude solaire ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Région mobilisera ainsi tant les fonds européens dont elle a la gestion que ses propres dispositifs de droit commun qui sont nombreux à entrer dans le champ de la Politique de la Ville.

## **B – Une articulation avec les dispositifs contractuels pré-existants**

L'Accompagnement par la Région de la politique de la Ville s'inscrit en effet dans une politique territoriale globale qui veille à garantir, équilibre et solidarité des territoires et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques conduites par les collectivités locales de proximité.

### - Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 intègre dans son volet territorial un chapitre dévolu à la Politique de la Ville qui déterminera sur la durée du CPER, les engagements de l'Etat, de la Région voire d'autres collectivités locales sur ces territoires.

### - Les protocoles de coopération 2015-2017

Une dynamique de coopération territoriale enclenchée en 2014 en direction des Communautés d'agglomération et de certains EPCI, sera poursuivie et intégrera notamment un volet politique de la ville dans chacun des protocoles de coopération concerné qui réaffirmera les engagements de la Région en lien avec les contrats de ville.

### - Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pour le Languedoc-Roussillon, 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national ont été identifiés ainsi que 14 quartiers d'intérêt régional.

Ces différents projets seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les Contrats de Ville.

La Région accompagnera le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

## Cadre d'intervention du Conseil Départemental de l'Hérault

### **Le Département, chef de file de l'action sociale**

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont confié aux départements la maîtrise d'œuvre de l'action sociale. Les compétences ont été élargies en 2004 et confirmées en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

### **Le Département, assembleur des solidarités**

Le Département de l'Hérault a mis en place une présence territoriale pour aider chaque personne au quotidien, de la protection maternelle et infantile aux maisons de retraite.

A côté des 3 principaux dispositifs à charge de la collectivité : le RSA, l'APA et la PCH, le Département a développé des formes d'accueil pour les plus fragiles à travers la protection de l'enfance, la Maison départementale des personnes handicapées, l'espace Logement Hérault, les nombreuses actions de prévention, d'insertion et la participation à la politique de la ville.

Pour cela le Département a bâti de nombreux partenariats avec les collectivités et structures locales, il a rapproché les centres de décision des habitants en créant des unités territoriales correspondant aux bassins de vie et mis en place des formes de contractualisation liées à ses différentes politiques publiques.

En 2014, le Département a repensé sa politique sociale. L'Assemblée départementale a voté **le projet social départemental**, le 15 décembre 2014, ce projet guide aujourd'hui l'action de la collectivité dans ce champ de compétences.

Le projet social définit 3 axes et 13 orientations :

#### **1- Co-construire les politiques et les pratiques sociales en s'appuyant sur l'humain et sur les territoires**

Faire évoluer les méthodes et travailler plus étroitement avec les partenaires locaux pour trouver des solutions aux problèmes sociaux en mobilisant l'ensemble des potentiels (sociaux, économiques, culturels...) des territoires. Cette démarche de développement s'appuie sur la co-construction de projets avec les partenaires, sur une observation partagée des pratiques et sur une présence lisible de la collectivité sur les territoires.

#### **2- Développer la confiance et le pouvoir d'agir des personnes**

Le bénéficiaire d'hier devient un acteur de demain à travers des instances de participation sociale liées aux domaines et dispositifs mais aussi par une évolution de l'accueil et des réponses apportées. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir, de favoriser l'autonomie des personnes en matière d'accès à leurs droits et de définition d'un projet de vie.

#### **3- Renforcer les pratiques solidaires et le potentiel d'initiatives**

Dans un contexte général de délitement des solidarités, la collectivité soutient les projets individuels et collectifs qui vont dans le sens de la cohésion sociale, de l'expression de la solidarité et de la fraternité notamment en matière d'inter-génération. Cela concerne des projets associatifs mais aussi

l'accompagnement d'initiatives individuelles et le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

**Le projet social départemental croise les enjeux du Contrat de ville**, en s'appuyant sur les forces des femmes, des hommes et des territoires.

Le Conseil départemental s'engage à mobiliser ses forces et ses financements dans le cadre de ces contrats, en restant dans le champ de ses compétences et de ses orientations.

Les agences départementales de la Solidarité sont parties prenantes des orientations en lien avec leurs missions d'accompagnement et de développement social.

Les compétences du Département en matière de solidarité, d'insertion, d'éducation et de jeunesse rentrent en interaction avec les orientations du contrat de ville.

Les financements du Département s'inscrivent dans le domaine de ses compétences tout en ayant une attention particulière pour les actions menées sur les quartiers prioritaires.

## **Cadre d'intervention de Pôle Emploi**

### **Préambule**

La réforme de la politique de la ville réaffirme la nécessité de territorialiser le droit commun et fait de l'emploi des résidents des quartiers populaires une priorité.

L'objectif vise à réduire les écarts de chômage entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, en adaptant notamment le service public de l'emploi aux besoins des quartiers prioritaires.

Cet objectif converge avec les orientations définies par Pôle emploi dans les plans stratégiques Pôle Emploi 2015 et Pôle emploi 2020. Pour « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » nous avons personnalisé notre offre de service et différencié les modes de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi :

- Pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement soutenus dans leurs démarches un accompagnement intensif assuré par le conseiller référent, avec 2 dispositifs : l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), l'accompagnement Renforcé.

Le partenariat se poursuit également avec les Missions locales ,Cap Emploi et PLIE dans le cadre de nouvelles conventions pluriannuelles basées sur la complémentarité des offres de services respectives, qui prévoient entre autre de confier au partenaire l'accompagnement de certains demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ou reconnus travailleur handicapé ou rencontrant des difficultés périphériques à l'emploi nécessitant un accompagnement sociaux professionnel.

- Pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi et leur mobilité professionnelle : l'Accompagnement Guidé, l'intensité et le contenu de l'accompagnement sont définis par le conseiller référent en fonction du diagnostic réalisé.
- Pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leurs démarches le rôle du conseiller référent est centré sur les réponses à leurs sollicitations. Ils pourront en outre prochainement bénéficier d'une nouvelle prestation « Activ emploi » visant à optimiser la recherche d'emploi et à multiplier les contacts avec les recruteurs ainsi que d'une nouvelle offre de service digitale.

### **Proposition de contributions de Pôle emploi dans le cadre du Contrat de Ville**

1 - La personnalisation de notre offre de service de droit commun pour « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » est en soi un premier niveau de réponse au risque d'exclusion d'une partie de la population des quartiers prioritaires :

- Les demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement soutenus dans leur recherche d'emploi ou l'élaboration de leur projet professionnel seront accompagnés par un conseiller référent dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement intensif (Accompagnement Intensif Jeune, Accompagnement Renforcé).
- Les offres de services des partenaires Mission locale, Cap et PLIE emploi seront également mobilisées.

2 - Afin de compléter les effets de l'accompagnement intensif individualisé nous proposons d'enrichir notre contribution avec :

- Le renforcement de notre équipe à Dominante Entreprise par des promotions de profils personnalisés avec une attention particulière de la clause sociale.

- Une priorité sera donnée aux candidatures issues des quartiers prioritaires de la ville sur les recrutements liés aux dispositifs de l'insertion par l'activité économique.

### Cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Nom de l'EPCI**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **Cadre d'intervention de la Caisse d'Allocations familiales de la CAF**

### **Le contexte institutionnel :**

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2013 – 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales portées par la branche Famille de la Sécurité Sociale.

Ce principe s'appuie notamment sur la généralisation d'un cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales à travers la « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui élargit le champ des Contrats Enfance et Jeunesse au soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie, l'insertion, le handicap, l'accès aux droits et aux services.

La COG réaffirme également la vocation de la Caf à accompagner toutes les familles avec enfants, dans toute leur diversité, par le développement d'offres d'équipements et de services de qualité, adaptés à leurs besoins. Elle met l'accent sur la priorité d'accompagnement des familles les plus vulnérables et en particulier les familles monoparentales.

La conjugaison de ces orientations avec la réalité sociale et économique des territoires inscrits en politique de la ville conforte le rôle majeur que peut tenir la Caf dans la mise en œuvre de cette démarche.

Dans un contexte de cadrage des nouveaux contrats où l'Etat insiste sur la nécessité de privilégier les financements de droit commun, la Caf dispose d'une panoplie de leviers d'intervention liés à ses champs de compétence. Elle peut les mobiliser sur les quartiers prioritaires auprès des autres acteurs institutionnels et pour soutenir des actions de proximité portées par les acteurs associatifs.

### **Le positionnement dans le Contrat de Ville :**

Défini comme un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique qui en constituent les trois piliers, il s'appuie sur un diagnostic local partagé des quartiers prioritaires au sein de la ville et de l'agglomération.

Le pilier cohésion sociale est l'axe central de l'engagement de la Caf dans le contrat, à partir des priorités définies par l'Etat autour de la petite enfance, de la réussite éducative et du lien nécessaire avec la réforme des rythmes scolaires et plus globalement de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires.

Le soutien à la parentalité, priorité institutionnelle dans le cadre de la COG, doit être également mis en avant à travers les différents dispositifs existants et la dynamique à renforcer autour des réseaux locaux.

La démarche d'accès aux droits, déjà engagée par la Caf de l'Hérault sur l'ensemble du département prend appui sur de nombreux acteurs déjà identifiés sur les quartiers prioritaires, elle ne peut donc qu'être logiquement renforcée et poursuivie.

Enfin, la politique locale de la Caf en matière de vacances enfants et familles constitue un levier mobilisable en matière de lien familial et social.

Sur les deux autres piliers, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, la compétence Caf est, à priori, plus limitée mais s'inscrit dans leur complémentarité nécessaire avec le pilier cohésion sociale : elle peut se traduire par la création et le soutien d'équipements de proximité qui conforteront le cadre de vie quotidien des familles et leur capacité d'insertion sociale et économique.

Dans la limite de disponibilité des enveloppes budgétaires, l'engagement de la Caf sur les domaines exposés ci-après, sera lié à la dynamique portée ou non par les acteurs et partenaires institutionnels et en particulier la collectivité qu'elle a pour mission d'accompagner.

### **Les possibilités d'engagements concrets de la Caf dans le cadre du Contrat de Ville de Montpellier :**

- **Les centres sociaux**

#### Enjeux

Les centres sociaux constituent le pivot de l'intervention possible de la Caf dans la politique de la ville de par leur vocation d'animation globale, leur dimension sociale et pluri générationnelle développées autour d'un projet de quartier. Ces structures sont particulièrement adaptées à favoriser la participation des habitants, à recréer

et maintenir le lien social et à soutenir l'émergence de projets collectifs au service du cadre de vie. Le centre social, par sa fonction généraliste peut être aussi le site où se coordonnent l'ensemble des domaines d'intervention développés plus loin.

- **L'accueil du jeune enfant**

#### Enjeux

L'accueil du jeune enfant a pour vocation première de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Plus que le mode de garde, c'est le mode d'accueil qui doit être privilégié dans les quartiers sous contrat. Cette priorité n'est pas nécessairement perçue d'emblée par les familles alors qu'elle contribue à un éveil et une socialisation de l'enfant qui ne peuvent que faciliter son parcours scolaire ultérieur.

La facilitation de l'accueil des jeunes enfants contribue également à lever un des premiers freins à l'emploi ou à la formation professionnelle, notamment des femmes qui peuvent ainsi disposer de temps libérés pour se consacrer pleinement aux nécessités de leur activité d'insertion.

La petite enfance reste le premier axe d'intervention dans la politique d'action sociale des Caf. Reliée à la politique de la ville et en partenariat étroit avec les collectivités locales, elle doit permettre le développement de structures de proximité, potentiellement liées aux centres sociaux. Il s'agira de conjuguer l'offre d'accueil plus ou moins permanent pour les parents qui travaillent ou suivent une formation de longue durée avec un accueil plus souple de type halte-garderie et micro crèche. Cet accueil plus occasionnel est à même de répondre aux enjeux de socialisation, à la banalisation de laisser son enfant à d'autres et de faire confiance à des professionnels.

La Caf soutient la création d'équipements petite enfance en matière d'investissements dans le cadre du plan crèche national.

Elle soutient de façon pérenne le fonctionnement des structures par une prestation de service d'environ 5 € de l'heure avant déduction de la participation des familles (généralement symbolique dans les quartiers sous contrats puisque basée sur les revenus et la composition familiale).

L'équilibre financier peut faire l'objet d'une prise en compte dans le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ).

Dans le contexte spécifique des quartiers, la Caf dispose aussi de fonds nationaux ciblés sur les publics les plus fragiles et les territoires les plus en difficulté pour faciliter la création de modes d'accueil innovants (souplesse, amplitude horaire, structures mobiles ...)

- **Les loisirs extrascolaires des enfants et des adolescents**

#### Enjeux

L'approche en matière d'accueil péri et extrascolaire croise plusieurs notions qui vont de la continuité éducative nécessairement liée à la réforme des rythmes scolaires à une offre plus ciblée de loisirs adaptés à l'enfance et à l'adolescence qui prend en compte à la fois les temps libres hebdomadaires et les temps de vacances.

L'absence d'offre adaptée, soit par manque de proximité, d'accessibilité tarifaire, ou de repérage par les familles peut conduire dès l'âge primaire au découragement, aux récupérations de tous ordres dans des circuits plus nébuleux et plus simplement à la déscolarisation et à la désocialisation.

La réalité des territoires rend nécessaire la construction d'une offre de loisirs conjuguant sur place la continuité d'accueil régulier pour les plus jeunes, la facilité d'accès aux équipements collectifs sportifs, culturels et artistiques pour tous, mais aussi permettant l'ouverture sur l'extérieur et aux autres par la proposition de sorties régulières et de séjours.

#### Modalités d'intervention Caf

Dans le prolongement de la politique mise en œuvre sur la petite enfance, la Caf dispose d'une large possibilité d'intervention pour soutenir l'offre de service et les initiatives en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elles se déclinent en droits individuels d'aide aux loisirs (aides ALSH, aides aux vacances ...) dont les familles les



plus défavorisées ne font pas forcément usage et sous forme de soutien aux organisateurs – collectivités et associations – pour développer les équipements et équilibrer les coûts d'activité.

Les aides à l'investissement, sur fonds locaux et nationaux, soutiennent la réalisation de lieux d'accueil et d'activités périscolaires qui, même s'ils sont mitoyens des écoles, permettent aux enfants de se retrouver dans un cadre moins contraint, plus ludique, sans pour autant rompre avec la continuité éducative. Ce type d'équipement est particulièrement adapté à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et aux activités de courte durée, le soir, le mercredi et les week-ends.

Les différents temps d'activité, dans le cadre de la réforme ou lors des divers temps péri ou extrascolaires et les périodes de vacances font l'objet d'un soutien en prestations de service à l'heure (0,52 €) ou à la journée (4,16 €) selon le type d'action menée.

Au-delà d'aides individuelles dont peut bénéficier la famille en fonction de son quotient familial, des aides au gestionnaires sur fonds nationaux permettent, comme en matière de petite enfance, de compléter le soutien de la Caf. Les créations de nouveaux services peuvent également faire l'objet d'une inscription dans le CEJ ou la CTG.

- **La parentalité**

### Enjeux

La COG 2013 – 2017 a clairement positionné le champ de la parentalité comme un axe d'intervention prioritaire des Caf doté sur la période de moyens financiers doublés. Cet axe est d'autant plus en phase avec les enjeux de la politique de la ville qu'il s'adresse en premier lieu aux familles fragilisées, monoparentales, confrontées à des freins socioculturels ou socioéconomiques même si la difficulté parentale touche potentiellement toutes les familles.

L'accompagnement à la parentalité se distingue par son caractère transversal et implique donc un partenariat très large avec des acteurs multiples, des modes d'intervention diversifiés et complémentaires.

Au côté des parents d'abord, doivent être associés les acteurs institutionnels de la politique de la ville mais aussi les services de l'Education Nationale, de la Justice et les associations compétentes.

Ce nécessaire partenariat élargi s'explique aussi par la grande diversité des situations à accompagner et des modes de réponse à exploiter dont le lien avec la politique de la ville n'est pas toujours clairement établi ni repéré.

Nombre d'acteurs, implantés sur les quartiers ou disposant de relais adaptés, sont amenés à déposer des projets au titre du contrat de ville qui croisent de fait les appels à projets de dispositifs spécifiques tels que les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou la Médiation Familiale par exemple. Ceci nécessite une coordination précise de ces appels à projets et justifie une implication de la ville dans leur pilotage et leur suivi. Elle peut se traduire par une participation plus formelle au sein du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP), animé par la Caf en association avec les autres institutions présentes dans la politique de la ville, dans l'attente de la création du Comité Départemental des Services aux Familles.

### Modalités d'intervention Caf

La Caf est aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ de la parentalité. Elle exerce cette prérogative sur plusieurs domaines tels que les REAAP, les CLAS, la Médiation Familiale, les Lieux d'accueil Enfants Parents à partir de diverses lignes budgétaires croisant prestations de service, subventions sur fonds nationaux et compléments sur fonds locaux. La diversité déjà évoquée des situations et des réponses possibles ne permet pas un développement précis sur ce point d'autant que l'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation déjà citées.

En revanche, elle pointe l'impératif d'une coordination des acteurs locaux, particulièrement présents sur les quartiers politiques de la ville. Dans ce sens une mission d'animation a été confiée à l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault par le CDSP, sous l'appellation « Parentalité 34 ». Au delà des actions d'information (site internet dédié, plaquettes, ...) d'animation et de formation des acteurs, Parentalité 34 a pour mission l'aide à la création de réseaux locaux et la mise en lien départementale de ces réseaux pour renforcer la mutualisation d'expériences, l'aide à la définition des projets et l'évaluation des actions. Le public ciblé par la politique de la ville justifie qu'une attention particulière soit portée à la création de nouveaux réseaux sur l'ensemble des quartiers regroupant parents, enseignants, animateurs professionnels et bénévoles d'associations,

institutionnels autour de ces questions pour permettre la mise en œuvre d'actions adaptées et faciliter la coordination des intervenants.

- **L'accès aux droits et l'offre de service aux familles**

### Enjeux

Les familles en précarité socioéconomique et confrontées à des difficultés de compréhension de la langue sont de fait les plus démunies vis à vis des démarches administratives multiples et dans l'accès effectif à leur droit. Comme les autres institutions, la Caf n'échappe pas au phénomène de « multi contactant » dont la répétition de visites est due avant tout à la difficulté de compréhension des documents reçus ou à fournir et la nécessité de se rassurer sur la conformité de leur dossier. Un conventionnement a été mis en place à titre expérimental en 2014 avec des services et associations intervenant déjà sur le champ de l'accompagnement administratif pour permettre un accueil spécifique de ces publics, les aider dans la compréhension des démarches et faciliter le juste paiement au final plus rapide de leur droit, éviter les indus ou les trop perçus.

### Modalités d'intervention Caf

Si la démarche expérimentale mise en place par la Caf a vocation à se pérenniser, il semble important de veiller à ce que tous les publics concernés résidants sur les quartiers politique de la ville puisse en bénéficier. Pour autant, il ne s'agit pas d'externaliser la gestion des droits des allocataires qui incombe toujours à la Caf mais d'organiser un accompagnement administratif de proximité pour un public ciblé et non « tout public ». Son identification peut passer par le relais d'acteurs déjà positionnés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, la Caf se chargeant de la formation des intervenants et de la logistique nécessaire à la démarche. En matière d'action sociale, cela faciliterait aussi la meilleure connaissance par les familles de leurs droits en matière d'aides individuelles notamment pour l'accueil des enfants et des jeunes dans les structures de loisirs en vue d'une plus large fréquentation, droit auquel le recours est peu exploité.

- **Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf en soutien aux acteurs associatifs et aux familles**

### Enjeux

Dans un contexte de cadrage des contrats de ville où la priorisation des crédits de droit commun est mise en avant, il importe de préserver une souplesse d'intervention et de soutien spécifique. C'est la condition indispensable pour répondre rapidement à des situations particulières constatées sur chaque territoire dont le soutien financier ne passe pas toujours par le biais d'un dispositif normé.

Il peut s'agir aussi d'actions ponctuelles permettant une mobilisation plus durable d'habitants, d'aides au démarrage d'une expérimentation, d'événementiels contribuant à enrichir la cohérence du projet de quartier...

### Modalités d'intervention Caf

Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf de l'Hérault, actualisé chaque année et voté pour l'exercice par le Conseil d'Administration de la Caf, prévoit ces modalités d'intervention diverses dans son volet « Aides aux partenaires ». Elles peuvent contribuer au cofinancement direct des actions retenues dans l'appel à projet du contrat de ville comme soutenir les investissements en travaux et achats nécessaires à la mise en œuvre de l'activité. Ces formes d'aides ne constituent pas un droit mais sont des outils complémentaires à notre disposition pour des interventions spécifiques. Leur attribution et leur montant restent soumis à l'approbation des administrateurs.

Au delà des aides aux partenaires, le règlement d'action sociale définit des aides individuelles accordées aux familles les plus modestes, en référence à leur quotient familial, pour faciliter leur vie quotidienne et celle de leurs enfants, aides potentiellement mobilisables pour l'accès aux actions et services retenus dans le cadre de la politique de la ville.

# XI. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT

## Le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des actions du Contrat

Le suivi sera assuré par le Comité de Pilotage élargi et le Comité Technique. Il a pour objectif de mesurer l'état d'avancement des actions et de surveiller le niveau de réalisation des projets.

Il conviendra donc d'établir une grille de suivi avec les principaux indicateurs de suivi qui devront notamment renseigner :

- L'avancée des actions.
- L'impact des actions.
- L'approche financière (cofinancements mobilisés, Crédits de Droit Commun et spécifiques).

Cette liste d'indicateur sera rédigée par les instances de pilotage.

## L'évaluation du Contrat

L'évaluation se fera en continu par trimestre et sera assurée par le Comité Technique et l'équipe MOUS de la Direction de la Politique de la Ville de la CAHM.

Il s'agit donc d'une démarche régulière qui portera à la fois sur les méthodes et sur les résultats.

L'évaluation devra en outre interroger :

- La pertinence des actions
- La cohérence des actions au regard des objectifs posés
- L'effectivité des engagements pris dans le contrat
- L'efficacité action par action
- L'impact sur les habitants
- L'efficience des actions (rapport coût / produits)

L'évaluation est obligatoire et est une composante à part entière de la gouvernance du contrat.

## XII. LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGDE 2015-2020

A Agde, le 16 juillet 2015

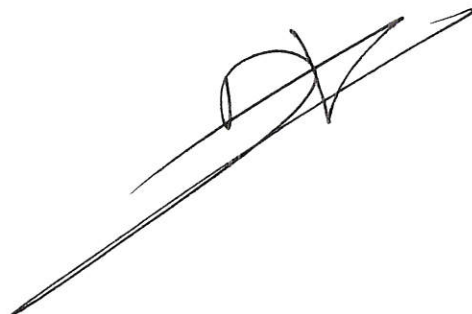
**Monsieur Pierre de Bousquet**

Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault



**Monsieur Gilles D'ETTORE**

Président de la CAHM  
Maire d'Agde



**Monsieur Damien ALARY**

Président de la Région  
Languedoc-Roussillon



**Monsieur Kléber MESQUIDA**


Président du Conseil  
Départemental de l'Hérault

P/10



**Monsieur Thierry MATHIEU**

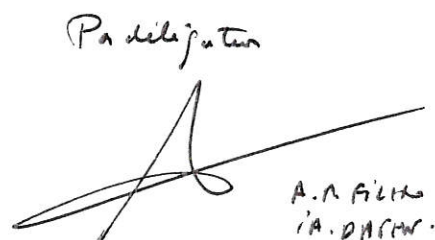
Directeur de la CAF de l'Hérault



**Madame Armande Le Pellec Muller**

Recteur de l'Académie de Montpellier

*Par délégué*

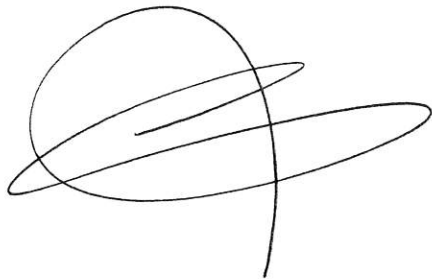


A.A. Pellec  
i.A. D'Agde

**Madame Laurence CHARLES**

Directrice Territoriale Pôle Emploi

De l'Hérault



**Madame Gaëlle VELAY**

Directrice Régionale de la CDC

P. O.

SS SAULNIER D'ANCHAUX

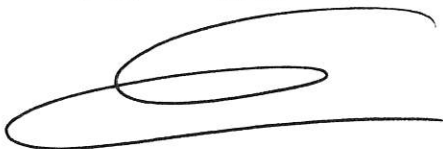


**Monsieur Yvon CALVET**

p/ Procureur de la République

Près le TGI de Béziers

Xavier SICOT  
Vice Procureur



**Monsieur Daniel GALY**

Président de la CCI de Béziers

P. O.

Patrick MAYRAN



**Madame Dominique MARCHAND**

Directrice Générale par Intérim

Agence Régionale de Santé

Languedoc Roussillon

P/ Le Directeur Général  
et par délégation  
Le Délégué Territorial Adjoint

  
Patricia CASTAN-MAS

**Monsieur Vincent GAUDY**

Président de Hérault Habitat

Vice-Président du Conseil Départemental

de l'Hérault



p.

**Monsieur François COMMEINHES**

Président de l'OPH de Sète

Sénateur Maire de Sète

François COMMEINHES

D.C.  


**Monsieur Claude LOPEZ**

Président de la Chambre de Métiers

et de l'Artisanat de l'Hérault

P.O.  


## **XIII. ANNEXE**

**Diagnostic du Cabinet Compas (Dossier joint séparément)**